

N° 17 - Mars 2022 • Prix : 2,40 €

nos chasses en Saône et Loire

Partage et Vie des Territoires

HORS SÉRIE



Sécurité, de la responsabilité de tous !

Retrouvez toute l'actualité et les infos dont vous avez besoin sur www.chasse-nature-71.fr



Un dimanche à la chasse
rencontre un véritable succès



Dans la voie unique du sanglier



Les Amis de Maulévrier,
un exemple à suivre

L'édito de la Présidente

Amis chasseresses et chasseurs de la Saône et Loire,



Le temps semble venu (je l'espère fortement) de laisser cette pandémie COVID-19 derrière nous et de nous projeter vers l'avenir.

2022, année d'élections fédérales, doit être porteuse d'espoirs, d'ambitions et de convivialité retrouvée.

Après 3 années de présidence, mes collègues et moi-même pouvons être fiers de notre bilan:

- Dégâts: en 3 ans, nous sommes passés de + d'1 million d'euros versés aux agriculteurs à 322 000 € pour la saison 2020/2021.
- Nous avons redressé notre compte dégâts très déficitaire et notre compte général de façon spectaculaire.
- Nous avons ramené de la sérénité au sein de notre structure et assuré ainsi un fonctionnement maximal.
- Malgré les différents confinements et restrictions, nous avons pu assurer la chasse du grand gibier.

Mais il reste beaucoup à faire:

- Pérenniser la baisse des dégâts et les maintenir en dessous du seuil des 500 000 €.

- Travailler sur le petit gibier et notamment la réintroduction du faisan.
- Valoriser notre activité et la faire mieux connaître dans les milieux non-chasseurs.
- Continuer nos actions en faveur de la protection des espaces et des espèces.
- Etc.

C'est pour poursuivre cette politique fédérale avec la passion qui m'anime que j'ai décidé de me représenter à vos suffrages lors de notre assemblée générale du 16 avril prochain avec une nouvelle équipe constituée de près d'un tiers de nouveaux candidats.

Quel que soit le résultat de ces élections, je resterai une passionnée, une militante active pour une chasse que je continuerai à servir sans relâche. Je vous souhaite à toutes et tous une santé préservée et vous exprime ma profonde sympathie.

Au plaisir de vous revoir le 16 avril.

Évelyne Guillon

SOMMAIRE

■ L'édito de la Présidente	2
■ Assemblée Générale 2022 de votre Fédération en présentiel	3
■ Au coin du bois spécial Saône-et-Loire	4
■ La Fédération Régionale des Chasseurs de Bourgogne-Franche-Comté	5
■ Guichet unique, quésako ?	5
■ Des guides au service des exploitants et des collectivités	6
■ Le dimanche 17 octobre, 64 non-chasseurs ont chassé les idées reçues !	8
■ Jeunesse et découverte	9
■ La sécurité	10
■ La sécurité comme maître mot, l'exemple des Amis de Maulévrier	12
■ Quelles formations pour 2022 ?	13
■ Noir combat	14
■ Laurent Dubuc, sanglier à la petite sauce anglo-française !	15
■ Bilan des Conseils d'Administration, Commissions et Groupes de travail	16
■ Les associations de chasse spécialisée	17

Édité Par Versicolor Éditions SARL au capital de 7 050,72 € 120 rue du docteur Vinaver - 78520 LIMAY Tél. : 01 34 78 22 22 - Fax : 01 34 78 04 96

Email : editions@versicolor.fr - Site : www.noschasses.fr
n° CPPAP : 0918 K 83457 - ISSN : en cours

Directeur de la Publication : Charles-Henri Bachelier

Rédacteur en chef : Benjamin Basset

Ont collaboré : Christian Courtin, Eric Galan, Peggy Gaultier, Sacha Herrero, Alexandre Pizzara, Jean-Christophe Taillefer

Publicité : Nicolas Zeniodis - Tél. 06 71 80 28 72

Photo de couverture : Jean-Christophe Taillefer

Composition : Italic'Communication - Impression : SIB

Cette revue comporte une entrée tarif réduit pour le Salon de Chasse et de la Faune Sauvage 2022.

CARABINE SAVAGE AXIS FILETÉ

- +
- Lunette 3-9x40
- +
- 1 boîte de 20 cartouches
cal: 222R, 243 WIN, 270W, 30-06
- +
- Malette

595 €



ARMES ACCESSOIRES VÊTEMENTS CARTOUCHES BALL-TRAP

(Prix par quantité)

Découvrez nos produits sur notre site : www.armurerie-boichut-balaguer.com

1 et 3, rue Pasteur - Chalon-sur-Saône - Tél. 03 85 48 39 76 - Fax 03 85 93 60 06

Assemblée Générale 2022 de votre Fédération en présentiel

Le conseil d'administration de la Fédération des chasseurs de la Saône et Loire a fait le choix cette année de vous rencontrer en présentiel lors de son Assemblée Générale le 16 avril 2022 à Chalon sur Saône (tout en respectant les conditions sanitaires en vigueur).

Depuis 2 ans, nous ne pouvons organiser nos Assemblées Générales en présentiel. C'est pourquoi nous aurons le plaisir de vous rencontrer et de partager, comme à notre habitude, ce moment statutaire mais également relationnel privilégié avec vous adhérents de la FDC 71.

Les différents votes seront également réalisés en présentiel afin que chacun puisse s'exprimer dans les urnes. Néanmoins, en fonction de la situation sanitaire, nous conservons la possibilité d'organiser à la dernière minute un vote en ligne au mois d'avril.

Cette Assemblée Générale sera également une première en terme d'élection par

liste du conseil d'administration. Il s'agit d'élire non pas des administrateurs individuellement comme auparavant mais une liste complète de 15 candidats aux postes d'administrateurs.

Le paragraphe « Élection du conseil d'administration » ci-dessous permet de connaître les conditions de dépôt des candidatures.

Sachez également que toutes les informations liées à l'organisation de cette journée seront disponibles sur notre site internet à partir d'un bouton « AG » sur la page d'accueil.

Enfin, si les conditions sanitaires le permettent, nous terminerons cette Assemblée Générale par un apéritif déjeunatoire offert. Pour une bonne organisation, je vous remercie d'indiquer votre présence à cet apéritif en remplissant le « bon de participation apéritif déjeunatoire » joint à cet article.

Nous comptons sur votre présence. En cas d'empêchement, pensez à la procuration.

Convocation à l'Assemblée Générale 2022

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'Assemblée Générale de la Fédération départementale des chasseurs de la Saône et Loire aura lieu cette année

**le SAMEDI 16 AVRIL 2022
à 8 heures**
au Colisée (1, rue d'Amsterdam)
à Chalon-sur-Saône

L'ordre du jour sera le suivant:

- Ouverture des votes pour l'élection du Conseil d'Administration (8 heures),
- Clôture du scrutin (9h30),
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 23 avril 2021,
- Rapport moral et d'activités de la Présidente,
- Présentation, approbation et quitus au Conseil d'Administration pour l'exercice 2020/2021 :
 - Compte-rendu financier, affectation du résultat, bilan ;
 - Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Présentation et approbation du Budget Prévisionnel 2022/2023,
- Présentation et approbation des prix des cotisations, des dispositifs de marquage et de la participation territoriale pour l'exercice 2022/2023,
- Présentation des propositions portant sur les périodes d'ouverture et les conditions spécifiques de chasse pour la saison 2022/2023,
- Résultats des élections,
- Clôture de l'Assemblée Générale.

Un temps sera consacré aux échanges dès l'annonce de la clôture de l'Assemblée Générale.

DATES À RETENIR EN 2022

25 MARS À 15 HEURES

Date et heure limite des retours des listes de candidatures.

27 MARS

- Date limite des retours des procurations de vote,
- Date limite des retours des questions écrites adressées à l'AG.

16 AVRIL

Assemblée Générale 2022

Conditions de participation aux votes

L'Assemblée Générale est composée de tous les membres adhérents à jour d'adhésion et de participation.

Chaque titulaire du permis de chasser, adhérent de la Fédération, dispose d'une voix. Il peut donner procuration par écrit à un autre adhérent, titulaire du permis de chasser ou détenteur d'un droit de chasse. Cette procuration identifie le mandataire et le mandant. Si le mandataire est le représentant d'une personne morale, cela est précisé dans la procuration.

Un titulaire du permis de chasser, adhérent à ce titre à la Fédération, qui n'est ni titulaire d'un droit de chasse, ni représentant d'une société, d'un groupement ou d'une association de chasse dans le département ne peut détenir plus de 50 pouvoirs.

Chaque titulaire de droits de chasse dans le département, adhérent à la Fédération, dispose d'une voix par 50 hectares ou tranche de 50 hectares jusqu'à un maximum de 2500 hectares. Il peut déléguer ses voix par écrit à un autre adhérent.

Lorsque le mandant est une personne physique, le mandat désigne expressément soit le mandataire lorsqu'il s'agit d'une autre personne physique soit le représentant légal lorsqu'il s'agit d'une personne morale.

Lorsque le mandant est une personne morale, le mandat est donné conformément aux dispositions qui régissent celles-ci. Le mandataire peut être une personne physique ou morale.

Les adhérents de la Fédération, qui disposent de pouvoirs en vue de l'Assemblée Générale doivent, vingt jours avant la date de celle-ci, adresser à la Fédération la liste nominative des droits de vote dont ils disposent, soit **au plus tard le 27 mars 2022, date limite impérative**. La liste des adhérents et des droits de vote sont consultables au siège de la Fédération pendant les huit jours précédant l'Assemblée Générale.

Aucun mandataire ne peut détenir plus de voix, pouvoirs inclus, qu'un centième du nombre total des adhérents de la campagne cynégétique précédente soit 128 voix.

Les adhérents qui souhaitent soumettre une question à l'Assemblée Générale doivent envoyer une lettre recommandée

avec accusé de réception. Cette question doit être présentée par 50 adhérents et reçue au secrétariat de la Fédération **au plus tard le 27 mars 2022**.

Le rapport annuel et les comptes sont mis à disposition, sur simple demande, de tous les membres de la Fédération à son siège social.

Élection du Conseil d'Administration

Par arrêté ministériel du 11 février 2020, les statuts des Fédérations et notamment le système d'élection des administrateurs a changé. Les candidatures devront être déposées sous la forme de liste de 15 membres répondant aux critères ci-dessous.

Extrait des statuts de votre Fédération:

« La composition du conseil d'administration respectera à minima une représentation hommes-femmes proportionnelle à celle des adhérents de la fédération » soit au minimum 1 femme.

« **15 administrateurs à raison de 3 pour chacun des 5 arrondissements** administratifs que comporte le département de Saône et Loire. L'administrateur représentant un arrondissement devra être domicilié dans cet arrondissement ou dans une commune limitrophe ou y exercer son activité professionnelle ou y avoir un droit de chasser. De plus, le candidat à un poste d'administrateur déclare la ou les formes d'organisation des territoires de chasse dans lesquelles il pratique ou qu'il entend représenter.

Les membres du conseil d'administration sont élus pour six ans, au scrutin de liste par l'Assemblée Générale. Les membres sortants sont rééligibles. Est élue la liste qui a obtenu le plus grand nombre de voix. Tout panachage est interdit.

Les candidatures au conseil d'administration, y compris celles des membres sortants, doivent être déposées au secrétariat de la Fédération départementale des chasseurs, pendant les heures d'ouverture des bureaux, en nombre égal aux postes à pourvoir. À l'occasion de ce dépôt, il est délivré un récépissé.

Cette formalité doit être accomplie au moins vingt jours avant le jour de l'Assemblée Générale » (soit avant le 25 mars 2022 à 15 heures).

« Tout candidat doit, en même temps que le dépôt de sa candidature, joindre une déclaration sur l'honneur indiquant qu'il satisfait aux conditions d'éligibilité. À défaut de respect de ces deux formalités, la candidature est irrecevable.

Sous sa responsabilité, le responsable de liste effectue ces formalités.

Aucun retrait volontaire ou remplacement n'est autorisé après le dépôt de la liste. »

Les documents nécessaires au dépôt des candidatures sont téléchargeables sur notre site internet www.chasse-nature-71.fr, bouton « AG » sur la page d'accueil.

Conditions d'irrecevabilité des candidats:

Ne peut être candidate au conseil d'administration :

- toute personne qui n'est pas membre de la Fédération,
- toute personne détentrice d'un permis de chasser validé depuis moins de cinq années consécutives,
- toute personne étant ou ayant été depuis moins de trois ans soit rémunérée ou appointée par la Fédération, soit chargée sur le plan départemental de son contrôle financier,
- toute personne exerçant de façon habituelle, directement ou indirectement, une activité commerciale à caractère cynégétique avec la fédération,
- toute personne ayant été condamnée depuis moins de cinq ans pour une contravention de la cinquième classe ou pour un délit à raison d'infraction aux dispositions réglementaires ou législatives relatives à la chasse ou à la protection de la nature,
- toute personne étant déjà administrateur d'une autre Fédération départementale ou interdépartementale des chasseurs.

Le bureau vérifie la recevabilité des candidatures et en avise les candidats.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FDC 71 LE 16 AVRIL 2022

BON DE PARTICIPATION APÉRITIF DÉJEUNATOIRE

Nom: _____

Prénom: _____

Participera à l'apéritif déjeunatoire.

Nombre de personnes au total: _____

**Coupon à retourner
avant le 1^{er} avril à la FDC 71
soit à l'adresse postale**

Le Moulin Gandin - 24, rue des 2 Moulins
CS 90002 - 71260 VIRE

**soit par mail à:
fdc71@chasseurdefrance.com**

Au coin du bois spécial Saône-et-Loire



Quand la Fédération des Chasseurs rencontre l'Office Français de la Biodiversité

Prévue de longue date, mais repoussée sur fond de crise sanitaire, la rencontre avec le service départemental de l'Office Français de la Biodiversité (SD OFB) a enfin pu se dérouler le 7 octobre 2021 au siège de la fédération des chasseurs. Durant une matinée, les élus et personnels de la fédération ont accueilli l'ensemble du service de l'OFB. L'objectif principal de cette rencontre était d'avoir une connaissance mutuelle des services et des missions. Les relations de travail entre les deux structures sont historiques (avec ONCFS) et nombreuses mais la rencontre physique de tous les personnels est une première. En effet, l'OFB né de la fusion de l'ONCFS et de l'AFB (Agence Française de la Biodiversité) au 1^{er} janvier 2020, compte dans ses rangs certains agents venant de l'AFB et jusqu'alors inconnus de la fédération puisque ne traitant pas de thématiques cynégétiques. Par ailleurs, les personnels des structures évoluent avec le temps et il est toujours agréable de pouvoir mettre un visage sur un nom.

Accompagnée de son conseil d'administration, la présidente Évelyne Guillon a demandé en préambule à chacune des deux structures de bien vouloir présenter son organisation, ses missions et son personnel. C'est le directeur fédéral Vincent Augagneur qui, en premier, a pris la parole avant de la céder à chacun des personnels de la FDC 71. Puis, ce fut au tour d'Emmanuel

Durand (Chef) et Aurélien Lacondemine (Chef-adjoint) de présenter les services et missions de leur établissement.

Parmi les demandes et propositions formulées, la présidente Évelyne Guillon et le chef Emmanuel Durand ont de concert acté de l'importance de la sécurité à la chasse, sachant que des incidents étaient déjà venus entacher la saison sur le département. Il est par conséquent du ressort de ces instances de sensibiliser plus que jamais les chasseurs à cette thématique. Autre sujet de discussion commune, le problème de l'arrachage des haies. Les deux services se sont entendus pour clarifier les actions possibles à mener afin de concilier agriculture et biodiversité ; le but restant toutefois de contrôler ces arrachages parfois autorisés, d'autres fois illicites. Enfin, le dernier thème important abordé était lié à la participation active du SD OFB 71 aux formations de garde-chasse particulier délivrées par la fédération. Rappelons que ce programme comporte 3 jours dont 2 dispensés par le SD OFB. Malgré les nouvelles missions de l'OFB, le chef Durand s'est engagé, après accord de sa hiérarchie, à poursuivre cette participation.

Lors du repas de clôture, la présidente Évelyne Guillon a tenu à remercier le service de l'OFB, et l'a assuré de la poursuite de cette étroite collaboration.

Collectes 2022 des preuves de captures d'espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD)

La Fédération départementale des chasseurs, en collaboration avec l'Association des piégeurs agréés de Saône-et-Loire et l'Association départementale des équipages de vénerie sous terre, propose 9 permanences sur le département en juin 2022. L'objectif est de rencontrer les chasseurs, les piégeurs et les déterreurs pour la déclaration de leurs captures de la saison 2021/2022. L'accueil est prévu de 18 à 20 heures.



LIEU	DATE
Siège de la FDC 71 - Le Moulin Gandin - 24, rue des 2 Moulins - 71260 Viré	Mercredi 1 ^{er} juin
Terrain du jeu de boules - 71240 Laives	Jeudi 2 juin
Chez M. Guy Barnay - Varolles - 71400 Saint Forgeot	Vendredi 3 juin
Auberge de la Coudraie - 71300 Saint Béain Sous Sanvignes	Mercredi 8 juin
Prefabriqué - Salle des Fêtes - 71460 Genouilly	Jeudi 9 juin
Mairie - Cour d'École - 71600 Saint Yan	Vendredi 10 juin
Maison de la Nature - 115, rue de la Quemine - 71500 Branges	Mardi 14 juin
Abri des Chasseurs - Le Bourg - 71310 Serley	Jeudi 16 juin
Cour d'École - 71110 Briant	Vendredi 17 juin

Système d'information sur les armes (SIA) ou râtelier numérique

OBLIGATION POUR LES CHASSEURS DE CRÉER UN COMPTE NUMÉRIQUE AVANT LE 1^{ER} JUILLET 2023

Mis en place depuis le 8 février 2022, le SIA vient, à l'heure du numérique, assurer la traçabilité des armes des catégories A, B et C détenues par les chasseurs, tireurs sportifs et collectionneurs, et remplace ainsi l'ancien fichier Agrippa.

Ce nouveau système répond pour l'administration à deux enjeux, la conjugaison d'un allègement des démarches administratives (délais de traitement réduit, sécurisation des données) et une meilleure traçabilité des armes en circulation sur le territoire national.

Les chasseurs devront réaliser des démarches numériques en ligne afin d'être en conformité au vu des armes détenues :

- Pour les détenteurs d'armes non soumises à déclaration : aucune démarche à réaliser.
- Pour les détenteurs d'armes soumises à déclaration :
 - vous devez créer un compte numérique SIA avant le 1^{er} juillet 2023 sur l'application mobile ou le site internet SIA mis en place par l'administration,



- une fois ce compte créé, vous devrez vérifier que vos armes soumises à déclaration soient bien mentionnées dans ce râtelier numérique. Le cas échéant, vous pourrez modifier et/ou corriger les informations inscrites sur ce râtelier,
- dès l'ouverture du compte, vous avez 6 mois pour procéder aux diverses modifications.

Afin de faciliter la création de ce compte et son utilisation plusieurs supports d'aide seront mis en ligne, et il sera possible de se rendre aux permanences organisées en préfecture ou sous-préfectures.

Détenir un compte personnel SIA permettra notamment de simplifier l'achat d'armes auprès d'un armurier car tous les justificatifs seront conservés dans le compte du chasseur. L'armurier pourra notamment vérifier qu'il dispose bien d'une validation de son permis pour l'année N ou N-1.

En revanche, l'armurier ne pourra pas avoir accès à ses données personnelles.

Par le biais de son compte personnel, un chasseur pourra également générer jusqu'à deux cartes européennes d'armes à feu par jour et effectuer des démarches administratives.

Après avoir créé son compte, un chasseur pourra avoir connaissance en temps réel de l'état de son râtelier. En effet, en cas d'achat d'une arme auprès d'un armurier, l'arme est transférée en temps réel sur le râtelier numérique de l'acquéreur. La transmission de la déclaration à la Préfecture se fait également en temps réel.

Demandes de destruction renard, corbeau freux, corneille noire...

Comme annoncé et expliqué dans le « Nos chasses » d'août 2021, la réception, l'instruction et la transmission des autorisations de destruction à tir des ESOD (hors sanglier) seront dématérialisées sur l'application internet demarches-simplifiees.fr. Les bilans des opérations de destruction seront également transmis sur cette application en ligne, gérée par la Direction départementale des territoires de Saône et Loire (DDT 71). L'objectif étant de réduire les délais de traitements administratifs.

Depuis le 8 février 2022, vous pouvez procéder à votre demande de destruction en ligne en vous dirigeant sur notre site internet www.chasse-nature-71.fr à la rubrique « Documents utiles » et en cliquant sur « Demande d'autorisation de destruction à tir 2022 ». Plus aucune signature auprès des mairies n'est demandée. Une fois votre demande réalisée, une autorisation sera générée automatiquement sous 2 ou 3 jours. Pour rappel, vous devez être porteur de cette autorisation lors de vos opérations de destruction.

Pour tout renseignement ou aide à cette démarche, n'hésitez pas à contacter

- la DDT 71 au 03 85 21 86 05 (le lundi, mardi et jeudi de 9 h 30 à 11 h 30 et de 14 heures à 16 heures et le mercredi de 9 h 30 à 11 h 30) ou par mail à ddt-env-chasse@saone-et-loire.gouv.fr
- ou la FDC 71 au 03 85 27 92 71 aux heures d'ouverture.



Déclaration des dommages faune sauvage en ligne

La FDC 71 vient d'élaborer un formulaire en ligne permettant de déclarer les dommages constatés sur vos biens (cultures, élevages, bâtiments, infrastructures...) et occasionnés par la faune sauvage (hors grand gibier). Il peut s'agir de dégâts d'animaux d'ESOD du Groupe II (renard roux, martre des pins, fouine, corbeau freux, corneille noire, pie bavarde et étourneau sansonnet) ou d'autres espèces comme le blaireau. Ce formulaire permet aux particuliers, aux exploitants agricoles ou aux collectivités de faciliter les déclarations de dommages dus à la

prédateur ou à la déprédateur à partir d'un smartphone ou d'un ordinateur.

Ces informations permettent d'améliorer nos connaissances sur ces espèces. Elles contribueront notamment à étayer l'argumentaire à réaliser pour le prochain classement des ESOD du Groupe II de juillet 2023.

Pour accéder à la Déclaration de dommages en ligne, allez sur notre site internet, onglet « Documents utiles ». Merci de votre collaboration !

La Fédération Régionale des Chasseurs de Bourgogne-Franche-Comté

Un peu d'histoire

Les Fédérations Régionales des Chasseurs : des structures jeunes !

Depuis la création des Régions administratives françaises en 1960 et au fil de leurs évolutions, différents textes (de 1972 à 1995) ont délimité et défini les *régions cynégétiques*, et constituant les *Conseils Régionaux de la Chasse* dans chacune de ces régions... historiquement sur la base du volontariat !

Il y a 20 ans, l'Arrêté Ministériel (Environnement) du 27 juin 2001 abroge les dispositions en vigueur et officialise la création des Fédérations Régionales des Chasseurs (FRC) ; il y aura désormais une FRC par région administrative.

2015 redessine le paysage administratif français et crée 18 régions contre 27 auparavant. Les FRC vont être tenues de s'ajuster à ce redécoupage.

La Fédération Régionale des Chasseurs de Bourgogne-Franche-Comté (FRC BFC)

La FRC BFC a été fondée le 10 mars 2017 et réunit les ex-FRC de Bourgogne et de Franche-Comté, dissoutes dans la continuité du regroupement des deux régions administratives. À la suite de la désignation de son Bureau exécutif le 1^{er} avril 2017, la FRC BFC a été déclarée le 26 avril 2017.

La FRC BFC est une Association de droit privé modèle Loi de 1901, dont les fondements sont notamment définis par l'art. L. 421-13 du Code de l'Environnement et ses statuts sont fixés par Arrêté Ministériel.

Une Fédération Régionale des Chasseurs pour quoi faire ?

La FRC BFC regroupe l'ensemble des Fédérations Départementales de la région administrative, toutes agréées au titre de la Protection de l'Environnement.

Ses objets sont pluriels ; elle a vocation à :

- Assurer la représentation de ses FDC au niveau régional ;

- Assurer la coordination de leurs activités au niveau régional et en liaison avec les autres Fédérations régionales et la Fédération Nationale des Chasseurs ;
- Cordonner et conduire des actions en faveur de la faune sauvage et de ses habitats concourant directement à la connaissance, la protection et à la reconquête de la biodiversité ;
- Mener, en concertation avec ses Fédérations Départementales adhérentes, des actions d'information et d'éducation au développement durable en matière de connaissance et de préservation de la faune sauvage et de ses habitats ainsi qu'en matière de gestion de la biodiversité ;
- Assurer toutes les fonctions que lui donnent la législation et la réglementation en vigueur dans les domaines sanitaire, forestier, agricole et de protection de la biodiversité ;
- Développer tout projet en relation avec ces domaines, notamment en matière d'éducation à l'environnement ;
- Participer à toutes les institutions de la région administrative qui interviennent dans ces domaines.

En application des dispositions de ses statuts, la FRC BFC est donc une fédération associative qui compte huit adhérents, les huit FDC de la région comptabilisant un peu plus de 62100 adhérents chasseurs, durant la dernière saison cynégétique.

Poids économique de la chasse et des chasseurs en Bourgogne-Franche-Comté

Ces 62000 chasseurs, adhérents indirects à la FRC BFC, constituent un poids économique régional de 117 millions d'Euros, soit l'équivalent de plus de 1400 emplois à temps plein.

Le bénévolat de ces chasseurs, tout particulièrement au service de la nature, de la reconquête et du maintien de la biodiversité équivaut à près de 3400 ETP (source: *Impact économique et social de la chasse en France - Étude BIPE 2015*).

Les chasseurs de la région et leurs structures fédérales – départements et région – contribuent

ainsi aux aménités des chasseurs en faveur de la nature sous forme de services écosystémiques, évalués, à l'échelle nationale, à 2,9 milliards d'Euros par an (source: *Apports de la Chasse à la Nature et à la Société - Étude BIPE II 2017*).

Missions de la FRC

Factuellement, la FRC Bourgogne-Franche-Comté assure des Missions de Service Public :

- En participant à la gouvernance de la biodiversité régionale : membre du Conseil Économique Social et Environnemental, du Comité Régional Biodiversité, de l'Agence Régionale Biodiversité, du Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animal et Végétal, etc.
- En termes d'Éducation à la nature (selon une charte déontologique) : équipement de sites et animations, et nombreux partenariats avec d'autres usagers et/ou gestionnaires de milieux naturels (GRAINE, Comité Régional de Randonnée Pédestre,...).

La Fédération Régionale des Chasseurs contribue, accompagne ou coordonne différentes actions menées sur la faune sauvage et sur les milieux notamment en collaboration le plus souvent avec les FDC.

C'est le cas pour des pratiques innovantes, essais et diffusion initiés par tout ou partie des Fédérations départementales :

- Diagnostics de collisions/noyades, propositions d'aménagement et suivi de l'efficacité, y compris pour le compte de gestionnaires d'infrastructures (SNCF, VNF, Départements,...) ;
- Essais de pratiques agricoles innovantes favorables à la biodiversité : programme Agrifaune en collaboration avec le monde agricole ;
- Détection et préservation de la faune lors des fauches en partenariat avec le monde agricole (drones + bénévoles, barres d'effarouchement, contractualisation de retards de fauches/bandes refuges,...) ;
- Collecte de cartouches (percutées) en vue de leur recyclage.

Elle œuvre à la conciliation des usages de la

nature : partenariats existants et en cours avec d'autres associations d'usagers.

Le fonds écocontribution pour la reconquête et le maintien de la biodiversité

Enfin, la Fédération Régionale des Chasseurs accompagne et coordonne, à l'échelle régionale, le dispositif "écocontribution".

La "loi chasse" du 24 juillet 2019 a en effet créé un fonds biodiversité dans le cadre du nouvel Office Français de la Biodiversité (OFB).

Ce fonds est abondé par une écocontribution des chasseurs et de l'État afin de financer des projets portés par les Fédérations des chasseurs pour la protection de la biodiversité : lors de la validation du permis de chasser, chaque chasseur contribue à hauteur de 5 €, avec un complément de l'État de 10 €, afin de financer des actions concrètes en faveur de la biodiversité.

Cinq axes encadrent l'éligibilité des projets et actions au fonds Écocontribution :

- Renforcer : la mobilisation et l'engagement du réseau associatif Chasse et des chasseurs pour la préservation de la faune sauvage et la biodiversité,
- Préserver : les espaces protégés et restaurer la trame écologique verte et bleue,
- Protéger : les espèces chassables et protégées
- Développer : la connaissance sur la faune sauvage et la biodiversité et la partager,
- Améliorer : l'information et la communication, l'éducation et la formation à la biodiversité.

La Fédération Régionale des Chasseurs assure la gestion des fonds pour le réseau fédéral régional et est l'interface entre les Fédérations Départementales des Chasseurs et la Fédération Nationale des Chasseurs.

Elle réalise l'animation régionale des projets pluri-départementaux et en coordonne la gestion administrative et financière (dépôts, soldes intermédiaires, soldes techniques et financiers).

I. Services écosystémiques : les biens et les services écosystémiques sont les avantages sociaux et économiques retirés par l'Homme de son utilisation durable des fonctions écologiques des écosystèmes.

Guichet unique, quésako ?

Est-il encore nécessaire de préciser que pour chasser, tout pratiquant se doit de faire valider chaque année son permis de chasser pour une zone géographique déterminée et une période donnée (sur quelques jours ou sur la saison). L'obtention de la validation nécessitait par le passé plusieurs démarches et déplacements. Depuis quelques années, nos instances ont mis en place une procédure dite de « guichet unique » qui permet de regrouper toutes ces formalités en une seule démarche. Ainsi, le titulaire d'un permis de chasser ne prend désormais contact qu'avec la seule fédération départementale du lieu où il souhaite exercer ses activités cynégétiques, et s'acquitte auprès de celle-ci de la totalité des sommes dues.

Contrairement à certaines idées reçues, la FDC 71 tient à informer ses chasseurs et ses adhérents qu'elle ne conserve pas la globalité des montants perçus. Dans le cadre de ce guichet unique, chaque fédération s'inscrit en effet comme une régie qui récolte des fonds pour l'État, en l'occurrence l'Agence de l'Eau, depuis la nouvelle réforme sur la chasse de 2019.



Les deux graphiques montrent la répartition effective des sommes perçues.



Dans ce contexte particulier, tous les états comptables sont transmis mensuellement au Trésor Public qui, régulièrement, peut effectuer des contrôles. Fin 2020, la FDC 71 a fait l'objet de l'une de ces vérifications ; aucune irrégularité n'a été constatée.

La validation du permis de chasser

Il existe 2 façons différentes pour faire sa demande de validation du permis de chasser.

1/ Format papier

Le chasseur complète sa demande, joint le règlement et l'envoie par voie postale à la Fédération. La Fédération imprime sa validation annuelle et lui retourne par voie postale.

2/ En ligne ou e-validation

Faite en ligne sur le site internet, cette solution est la plus rapide et offre 2 choix possibles pour obtenir sa validation :

- le chasseur peut imprimer directement chez lui sa validation annuelle ou temporaire (à

privilégier sauf si le chasseur souhaite un carnet de prélèvement bécasse papier),

ou

- la validation est imprimée par la FDC et retournée par voie postale au chasseur.

La validation peut être réimprimée par le chasseur, quel que soit le mode de souscription, à tout moment de la saison en se connectant à son espace sur le site internet.

Pour rappel, tout pratiquant doit être porteur de la version papier de la validation afin de la présenter si nécessaire aux agents de l'OFB. Il doit aussi être en possession de son permis de chasser et de son assurance. Rappelons qu'en cas de contrôle, les agents n'acceptent ni photo, ni scan.

Une augmentation significative des e-validations est à noter depuis maintenant deux ans (voir graphique). Celles-ci atteignent 43 % du total des demandes. « L'augmentation soudaine observée entre 2019 et 2020 est probablement due à la crise sanitaire », explique Christophe Rodrigues, responsable du guichet unique. « La FDC 71 a la volonté de voir les e-validations se développer, de façon à réduire la charge administrative de ses services et des chasseurs. Ce système présente un avantage non négligeable pour le chasseur, puisqu'en cas de perte, il peut aussitôt imprimer un nouveau duplicata, sans avoir à repasser par la case « fédération ».



Carnet de prélèvement bécasse ou Chassadapt

Un chasseur ayant souscrit sa demande de validation en ligne (e-validation) et ayant choisi l'option d'impression à domicile ne pourra pas obtenir un carnet de prélèvement bécasse version papier. Il devra par conséquent utiliser l'application Chassadapt.

Nous tenons à insister sur le retour des carnets de prélèvements bécasse. En effet, afin d'éviter un délai de traitement pour une régularisation, il est obligatoire de retourner son carnet de prélèvement papier (correctement identifié) avant le 30 juin et surtout bien en amont de la nouvelle demande de validation pour la saison suivante.

Christophe Rodrigues rappelle que ce retour est obligatoire chaque année, et quoi qu'il en soit avant toute nouvelle validation, faute de quoi le chasseur devra entreprendre des démarches pour demander la délivrance d'un nouveau carnet.

Protège-permis

Le conseil d'administration de la FDC 71 a pris la décision d'offrir aux chasseurs un protège documents de 3 volets permettant aussi bien de mettre à l'abri son permis de chasser, sa validation, son assurance ou le carnet bécasse. Il sera envoyé au mois de mai à tous les chasseurs ayant validé leur permis en Saône-et-Loire pour la saison 2021/2022, avec le courrier pour votre demande de validation du permis de chasser 2022/2023. Même si vous validez votre permis en ligne, ouvrez bien votre enveloppe pour récupérer votre protège-permis.



Dans notre numéro Nos Chasses en Saône-et-Loire de mars 2021, nous annoncions la parution prochaine de deux guides dits d'actions environnementales. Ces deux recueils, parus l'été dernier et cofinancés par l'éco-contribution, se veulent un outil de communication du travail de terrain mené par le Pôle Habitat Environnement (PHE) de la Fédération des chasseurs de la Saône-et-Loire, et s'adressent respectivement aux agriculteurs et aux collectivités locales. Chaque chasseur a reçu dernièrement une newsletter spécifique annonçant désormais leur disponibilité en ligne sur le site de la FDC 71. La Fédération souhaiterait que chaque chasseur ou adhérent opère désormais comme un relais auprès des acteurs privés et publics concernés.

Plus précisément, l'objectif de ces deux guides est de sensibiliser le monde agricole et les collectivités sur les différents projets en faveur de la biodiversité, sur lesquels la FDC 71 peut les accompagner grâce à des compétences acquises depuis plus de 40 ans. Cela va de la plantation de haies, action connue de longue date, jusqu'à des thématiques plus récentes comme la gestion des bords de champs, la restauration des chemins ruraux ou encore l'évaluation du stockage de carbone dans les haies. Autant de concepts qui sont aujourd'hui en phase avec la gestion du changement climatique et de la transition écologique.

Le premier de ces recueils, intitulé *Guide des actions agro-environnementales*, s'adresse, comme son nom le laisse entendre, aux agriculteurs et à leurs organisations professionnelles. Il regroupe différentes actions de terrain répondant aux attentes des exploitants, en améliorant notamment les habitats en faveur de la biodiversité et auxiliaires des cultures, mais aussi celles bénéficiant directement ou indirectement à la sauvegarde de nombreuses espèces de la faune sauvage.

Le second, intitulé *Guide des actions environnementales en faveur de la biodiversité* a pour public les collectivités, c'est-à-dire les communes, leurs différents regroupements ainsi que divers syndicats, notamment ceux de rivières. Les actions concernées doivent répondre à l'attente des citoyens et des élus dans l'aménagement des espaces naturels en milieu rural, tout en étant, là encore, favorables aux espèces de gibier.

Les actions concernées par ces guides

À l'attention des exploitants agricoles :

1. Intercultures conjuguant intérêts agronomiques et faunistiques
2. Bords de champs
3. Bandes fleuries pour auxiliaires de culture
4. Bandes enherbées



Des guides au service des exploitants et des collectivités

Forte d'une expérience de plus de 40 ans, la FDC 71 est à l'initiative de nombreux projets en faveur de la biodiversité et notamment de la faune sauvage. Ceux-ci sont désormais répertoriés dans deux guides destinés aux différents acteurs.

5. Jachères environnement et faune sauvage
6. Cultures pour la faune
7. Bandes et îlots de culture pour la biodiversité
8. Plantations de haies, bosquets et arbres isolés
9. Plantation et restauration d'une ripisylve
10. Micro-parcelles en taillis à courte rotation
11. Plan de gestion bocager
12. Production de bois déchiqueté (énergie, paillage végétal, litière animale)
13. Crédit ou restauration d'une mare

À l'attention des collectivités locales :

1. Aménagement des chemins ruraux
2. Bandes et îlots fleuris
3. Bords de chemin et bords de champ
4. Plantations de haies, bosquets et arbres isolés
5. Plantation et restauration d'une ripisylve
6. Micro-parcelles en taillis à courte rotation
7. Plan de gestion bocager
8. Plan de gestion durable des ripisylves
9. Accompagnement construction d'une chaufferie bois et production de bois déchiqueté
10. Crédit ou restauration d'une mare

Dans tous les cas de figure, chaque action fait l'objet d'une fiche de présentation individuelle disponible sur le site internet de la FDC 71. Elle se compose d'un descriptif simple, des objectifs recherchés et des conditions de mise en œuvre.

Les attentes de la FDC 71 par rapport aux guides

La FDC 71 et ses partenaires, dont les coopératives agricoles, souhaitent développer plus particulièrement certaines actions répertoriées.

Au niveau agricole, la gestion des bords de champs s'impose pour la fédération comme l'une des priorités sur les plans agronomiques et faunistiques. Tout d'abord parce que l'implantation de ces bordures de parcelles permet de réduire de manière significative la colonisation des adventices au sein de la parcelle cultivée ; mais aussi, parce que ces aménagements favorisent le développement des auxiliaires de culture notamment les insectes pollinisateurs. Autre bénéfice, et non des moindres, ces couverts peuvent faire office de réserves de ressources alimentaires et de corridors de déplacement pour de nombreuses espèces de la faune sauvage. Il est intéressant de savoir que les mélanges de semences dites « bords de champs » préconisés par la FDC 71 font l'objet d'une

milieu agricole pour améliorer l'accueil de la faune sauvage. Ces implantations se présentent sous différentes formes :

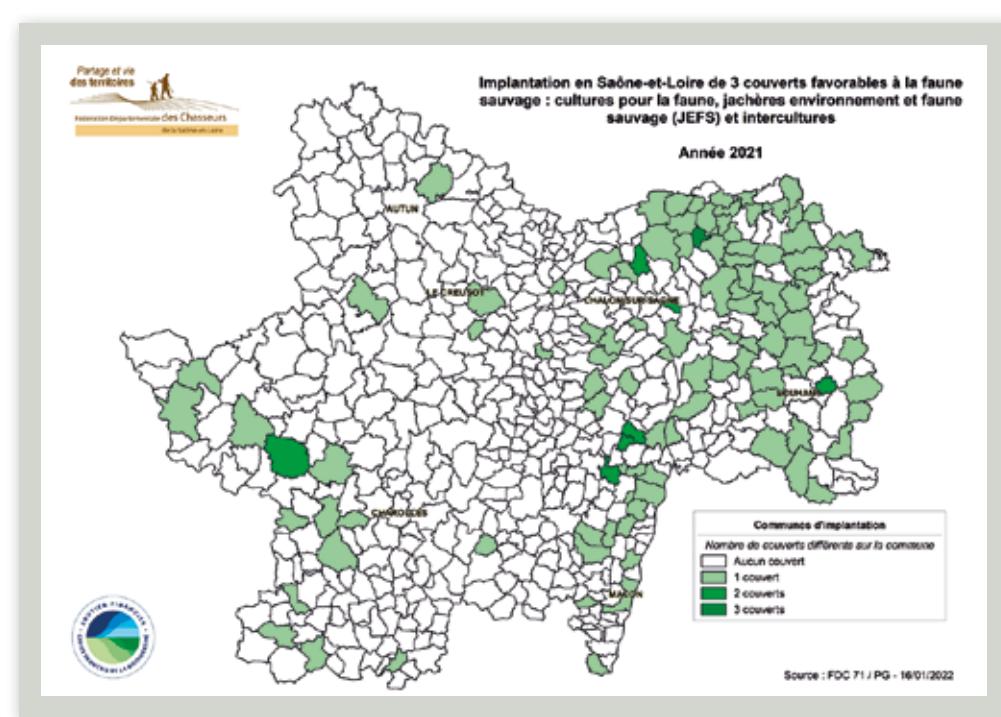
- Les cultures pour la faune, avec des semences mises à disposition gratuite pour nos adhérents ayant souscrit un contrat de services. En 2021, ce sont 36 territoires qui ont bénéficié de cette opération pour une surface d'implantation avoisinant les 56 hectares. Ce sont très exactement 27 hectares de « couvert à gibier », 23,5 hectares de maïs et 5,1 hectares de couvert fleuri qui ont été implantés.
- Les jachères environnement et faune sauvage (JEFS) sont des cultures implantées de manière volontaire sur des parcelles agricoles par les agriculteurs. Ces implantations font l'objet d'un contrat triparti entre l'exploitant agricole, le détenteur du droit de chasse et la FDC 71. Une compensation financière, répartie entre le détenteur du droit de chasse (30 %) et la FDC 71 (70 %) est alors apportée à l'exploitant. En 2021, ce sont 15 exploitations qui ont contractualisé avec 14 détenteurs de droit chasse et la FDC 71 pour une surface totale de 39,4 hectares (21,4 hectares de jachère classique, 13,7 hectares de maïs/sorgho, 3,7 hectares de jachère fleurie et 0,6 hectares de chou/sarrasin).
- Les intercultures pour lesquelles la FDC 71 participe financièrement à hauteur de 25 % du coût hors taxe des semences auprès des adhérents de la Coopérative Bourgogne du Sud pour l'implantation du Prosol Azote (vesce, phacélie et trèfle d'Alexandrie) et la Coopérative Bresse Mâconnais pour l'implantation du Melagri J (sarrasin, trèfle d'Alexandrie, millet, tournesol, radis fourrager, phacélie et moutarde brune). En contrepartie de cette aide financière, les exploitants s'engagent à laisser le couvert en place jusqu'au 31 janvier suivant l'implantation. Ce sont 2352 hectares qui ont été implantés avec ces mélanges de semences en 2021.

Participation financière FDC 71

Coût 2021	
Cultures pour la faune (semences)	51823 €
JEFS (semences + aide financière)	4888 €
Intercultures (aide financière)	21627 €

Avec 111 communes identifiées, ce sont près de 20 % des communes de Saône-et-Loire qui bénéficient désormais d'implantations de culture favorables à la faune sauvage.

Eric Galan





L'État chausse les bottes

Initié par le gouvernement en 2020 à hauteur de 100 milliards d'euros, le plan France Relance a pour objectif de redresser durablement l'économie française, suite à la crise liée à la pandémie de Covid-19. 30 % de cette somme se sont vus alloués au volet de l'écologie et de la transition énergétique autour de divers projets, dont notamment les plantations de haies bocagères. L'objectif de ce seul programme, qui s'élève à 50 millions d'euros, prévoit des financements par régions administratives afin d'aider les agriculteurs qui souhaitent œuvrer en faveur de la biodiversité, en reconstituant des haies ou en implantant des alignements d'arbres. Dans le département de la Saône-et-Loire, la Fédération départementale des chasseurs a été retenue comme structure animatrice de ce plan de relance, à l'instar d'autres FDC de la région, des Chambres d'Agriculture ou encore d'associations de protection de l'environnement. La principale caractéristique qui différencie ce nouveau programme visant à aider les agriculteurs, est de les obliger à passer désormais par une structure dont les compétences sont reconnues. À l'échelle de la Saône-et-Loire, plusieurs projets ont déjà été initiés. Sollicitée par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), la FDC 71 a, le 4 novembre dernier, accueilli les représentants de l'État et du département en charge de suivre ce Plan France Relance.

Thierry Peyrton, ingénieur environnement et responsable du Pôle Habitat Environnement de la FDC 71, et Franck Jacob, technicien fédéral, sont ainsi allés à la rencontre du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales, Éric Pierrat, et du sous-préfet de Louhans, Philippe Laborde, afin de leur expliquer comment la FDC 71 accompagne aujourd'hui une quinzaine d'exploitations du département dans la mise en œuvre de leurs projets de plantations de haies. Cette réunion de terrain s'est déroulée sur l'exploitation de Maxime Lacroix (lire le numéro Nos Chasses en Saône-et-Loire d'août 2021), sise à mi-chemin entre Sennecey-

le-Grand et Boyer. Le choix de ce céréalier s'est imposé naturellement, puisque près de 3 km de haies vont sous peu, être plantées sur ses terres. Un choix, certes un peu forcé au départ par le propriétaire d'une partie du territoire de l'exploitation, mais dont l'agriculteur a rapidement compris les enjeux. Ne pouvant contribuer pécuniairement seul à ces aménagements, et ayant eu vent de possibilités offertes, il s'est tourné vers la FDC 71 qui l'a accompagné à monter son dossier tant sur le plan technique que financier.

Lors de cette rencontre Thierry Peyrton a tenu à démontrer à ses interlocuteurs tous les bénéfices agronomiques et fauniques que l'on pouvait retirer d'une telle implantation. « Les haies ne sont pas là seulement pour embellir le paysage ou contribuer à la compensation carbone », a-t-il précisé en introduction. « *Elles jouent avant tout un rôle prépondérant pour la présence d'insectes pollinisateurs et d'auxiliaires des cultures, dont notamment les coccinelles qui consomment les pucerons sur les blés, ou encore les carabes qui se nourrissent des œufs et des larves de limaces noires et grises. Elles favorisent également le drainage naturel et jouent du coup un rôle de barrière contre l'érosion des sols. Certes, ces haies réduisent un tant soit peu la surface cultivable mais, à contrario, elles ont un effet brise-vent qui doit permettre d'améliorer les rendements. Enfin, elles ont un rôle important pour la biodiversité, en favorisant la nidification des passereaux et en servant de refuge à beaucoup d'espèces face aux intempéries et à la préddation.* » Le responsable du PHE a ainsi longuement argumenté, en multipliant les exemples, afin de démontrer le bien-fondé de tels aménagements.

Les représentants de l'État et du département ont, sans nul doute, apprécié la bonne utilisation des fonds publics, dans le cadre du plan de relance voulu par le Président Macron, tout comme le travail de terrain effectué par les structures animatrices, telle que la Fédération départementale des chasseurs de la Saône-et-Loire.

Eric Galan

S'équiper Partager Voyager Rencontrer

du 25 au 28 mars 2022

PARC DES EXPOSITIONS
L'ÎLE L'AUMÔNE
ALLÉE DES ÎLES ÉRIC TABARLY
78200 MANTES-LA-JOLIE

► Autoroute A13 sortie N°11 /

Salon de la Chasse et de la Faune Sauvage

www.salondelachasse.com / +33 (0)1 34 78 98 44

Foto: S. Laroche

club
de la chasse et
de la nature

Mantes
la Jolie

BRIMONCOURT
CHAMPSSE

Sanglier
PASSION

la chasse

JFC Normandie

Voyages de Chasse

SEASONS

Chassons.com

LE CHASSEUR FRANÇAIS

GrandGibier

Blaser

J.P. SAUER & SOHN
ESTABLISHED 1751

MAUSER

LIEMKE
THERMAL OPTICS

MINOX



Perrecy Les Forges



Lucenay l'Évêque

« Un dimanche à la chasse » consiste à proposer aux non-chasseurs de se plonger, pour une matinée, au cœur d'une partie de chasse, sur le terrain en toute sécurité.

Au mois d'août 2021 (dans le journal Nos Chasses en Saône-et-Loire et par newsletter en date du 5 août), la FDC 71 a communiqué auprès des chasseurs de Saône-et-Loire pour promouvoir l'opération « Un dimanche à la chasse » et donner la possibilité aux territoires de chasse de s'inscrire pour relayer cette opération en proposant d'accueillir des invités non-chasseurs sur leurs territoires.

Après ces deux appels, ce sont 14 territoires de chasse volontaires qui se sont manifestés. La FDC 71 les a conviés le 1^{er} octobre 2021 au siège de la Fédération pour une présentation de l'opération « Un dimanche à la chasse », des objectifs, des modalités d'inscription des non-chasseurs, de la communication réalisée pour promouvoir l'événement et de l'accueil à prévoir dans le contexte sanitaire actuel. La Fédération des chasseurs a également exprimé ses attentes auprès des responsables de chasse.

Elle a également remis pour chaque territoire du matériel et des documents pour un bon déroulement de la chasse, pour l'hygiène de la venaison et la protection des chasseurs ainsi que pour le contexte sanitaire. La Fédération des chasseurs soutient également financièrement les territoires volontaires en participant aux frais (30 € pour chaque territoire recevant des invités et 15 € par invité). Des « kits souvenir » à remettre aux invités non-chasseurs ont également été préparés et offerts par la Fédération des chasseurs. Un kit contient un livret sur la chasse en Saône-et-Loire, un gilet chasuble, une casquette et des goodies à l'effigie de la Fédération.

66 personnes se sont inscrites auprès de la Fédération des chasseurs de la Saône-et-Loire et 64 ont découvert les diverses facettes de la chasse, en accompagnant des chasseurs de 13 équipes de chasse.

Cette manifestation confirme l'engagement des chasseurs dans la voie d'une relation équilibrée et durable avec les autres usagers des milieux naturels. Elle veut également témoigner de l'exercice sécurisé d'une chasse responsable, porteuse de valeurs et d'éthique, bien loin des clichés qu'on pourrait lui attribuer !

Dimanche 17 octobre, chasseurs et non-chasseurs se sont donnés rendez-vous aux alentours de 8 heures du matin. Accueillis par

Le dimanche 17 octobre, 64 non-chasseurs ont chassé les idées reçues !

La Fédération départementale des chasseurs de la Saône-et-Loire, en liaison avec des sociétés de chasse du département a organisé pour la 6^e fois l'opération « Un dimanche à la chasse », à destination du grand public.

le responsable de chasse, les invités non-chasseurs ont rejoint le rendez-vous de chasse pour le café de bienvenue et la présentation de la journée. Consignes de chasse et de sécurité étaient données avant de partir découvrir le terrain et la chasse. Chaque invité non-chasseur était accompagné d'un ou plusieurs chasseurs confirmés connaissant très bien le territoire. Plusieurs modes de chasse étaient proposés en fonction des territoires.

Vers midi, c'était le retour au rendez-vous de chasse pour un bilan de la matinée et des échanges riches entre chasseurs et non-chasseurs. Les responsables de chasse ont offert un repas à leurs invités dans un moment de convivialité permettant de poursuivre les discussions.

Qui sont les personnes inscrites ?

Les non-chasseurs inscrits à « Un dimanche à la chasse » en Saône-et-Loire sont à 65 % des hommes et à 35 % des femmes. Toutes les classes d'âge sont représentées avec une majorité pour les jeunes de moins de 20 ans. L'opération est ouverte aux enfants à partir de 10 ans.

Une enquête a été remise aux invités afin de recueillir leur avis sur leur expérience de découverte de la chasse. La Fédération a traité les 50 enquêtes retournées par les responsables de chasse.

67 % se sont inscrits auprès d'un territoire de chasse du secteur où ils habitent. 86 % des participants ont connu l'opération « Un dimanche à la chasse » par un chasseur, 10 % par la presse et 4 % par des amis. 54 % d'entre eux déclarent connaître bien des chasseurs (famille, amis...) mais 10 % déclarent ne pas connaître du tout l'univers de la chasse et 51 % juste « un peu ».

Concernant l'appréciation de la journée, tous les participants ont été très satisfaits (92 %) ou satisfaits (8 %) de l'organisation générale et de l'accueil. De même c'est la convivialité et les contacts humains qui ont satisfait le plus avec 94 % de très satisfaits et 6 % de satisfaits. Au maximum, ce sont 4 % des participants qui n'ont pas du tout apprécié ou moyennement apprécié la partie de chasse, la qualité des informations fournies sur la

nature ou sur la faune et la durée de la partie de chasse.

Le bilan montre que la journée a répondu aux attentes des non-chasseurs (78 % de « très bien », 20 % de « bien » et 2 % de « un peu »). À noter que tous les participants se sont sentis tout à fait en sécurité pendant la partie de chasse. 96 % ont le sentiment d'avoir tout à fait découvert l'univers de la chasse et d'avoir tout à fait mieux compris les chasseurs, leurs actions et leurs valeurs.

Sur la question de la cohabitation entre chasseurs et non-chasseurs, 83 % pensent qu'elle est possible, 15 % aisée et 2 % difficile. Pour la pratique de la chasse le dimanche, 79 % pensent que c'est tout à fait possible et 21 % acceptable. Aucun n'a exprimé qu'elle était inadaptée.

Pour qualifier cette journée (plusieurs réponses possibles), « conviviale/agréable » a été notée par 85 % des non-chasseurs, « intéressante » par 69 %, « passionnante » par 48 %. 23 % ont jugé la journée « fatigante ». 98 % des participants sont prêts à conseiller « Un dimanche à la chasse » à leurs amis et 95 % sont prêts à recommencer l'expérience.

Les retours des invités non-chasseurs exprimés dans l'enquête et ceux des responsables de chasse montrent que cette journée de découverte de la chasse est une réussite, que les chasseurs ont envie de partager leur passion et qu'ils savent recevoir. Les équipes de chasse ont été exemplaires. La convivialité est vraiment ce qui ressort de cette expérience.

La Fédération des chasseurs remercie les chasses particulières et les associations de chasse volontaires sur lesquelles elle a pu s'appuyer pour organiser l'édition 2021 de « Un dimanche à la chasse » : l'association des chasseurs de Visigneux (Lucenay-l'Évêque), la chasse de la Motte (La Motte-Saint-Jean), L'Aurore (Pierreclos), La Diane (Epervans), l'association communale de Péronne, l'association des chasseurs de Marmagne - Saint Symphorien de Marmagne, la société communale Saint Hubert club de Barnay, l'association des chasseurs du bassin minier (Perrecy-les-Forges et Ciry-le-Noble), la société communale de Beauberry, la société de chasse communale L'Eveil verzéen (Verzé),

la société de chasse communale de Boyer, L'Arbalète (La Frette) et la société communale de chasse de Romenay.

Extrait des réponses des non-chasseurs aux questions suivantes :

Pour quelles raisons avez-vous participé à cette journée ?

« La chasse fait polémique et c'était une manière de disposer d'informations directes par les chasseurs. »

« Pour connaître le monde de la chasse et son organisation. »

« Mon amie qui est chasseresse a voulu me faire découvrir sa passion et passer une journée agréable ensemble. »

« Initiation et découverte en vue de passer le permis. »

« Pour essayer la chasse avec mon grand-père. »

« Femme de chasseur, je souhaitais participer à la traque. »

Qu'avez-vous retenu de cette journée ?

« Le sérieux des chasseurs vis-à-vis de la sécurité. Leur bonne connaissance de la faune et de son comportement. J'ai constaté que lors d'une battue, les animaux gardent leurs chances, ils s'échappent apparemment assez souvent. »

« Super journée, conviviale et dans un cadre agréable et calme, serein. »

« La bonne convivialité et le respect des règles de sécurité. »

« Une autre vision de la chasse. J'ai été agréablement surprise de voir ces chasseurs si fiers de leurs chiens courir le gibier. Une journée très conviviale, à refaire pour ma part. »

« Plaisir, convivialité, bienveillance. »

« Un très bon apprentissage de la chasse et une cordialité impressionnante de la part du chasseur m'ayant accueilli à son poste. »

« Ce que j'ai retenu de cette journée découverte est la méthode d'organisation et la préparation qu'ont les chasseurs par les objectifs à réaliser, leurs installations aux postes ou à la traque, leur méthode d'identification du gibier et leurs moments de partage. »

« Que la nature est belle, que la chasse n'est pas un loisir facile, qu'il y a des règles à respecter et les animaux aussi. »

« J'ai retenu que la chasse est avant tout une passion. »

Peggy Gaultier



Pierreclos



La Frette



J.C. Taillefer

Jeunesse et découverte

C'est en plein cœur du Morvan, et grâce à l'initiative de Benjamin Crouzet, que quatre jeunes chasseurs ayant tout juste leur permis en poche, ont pu découvrir la pratique dite de poussée silencieuse, ou plus couramment appelée *drücken* outre-Rhin.

La pérennisation de nos activités cynégétiques passe c'est certain par un rajeunissement de la population des chasseurs. Si nous ne pouvons que nous féliciter de l'augmentation du nombre de candidats à l'examen du permis de chasser qui, soit dit en passant, a progressé de près de 40 % en sept ans, force est d'admettre toutefois que l'âge moyen du nemrod français reste particulièrement élevé. Afin de susciter un intérêt auprès des plus jeunes comme des moins jeunes d'ailleurs, plusieurs initiatives, ont été menées depuis quelques années déjà dans certains départements, comme le permis à 0 €, accompagné ou non, d'une mise à disposition gratuite d'un territoire la première année. D'autres fédérations ont fait le choix, quant à elles, d'offrir, ou de faire offrir, des journées de chasse aux candidats ayant réussi avec brio l'examen. Ce fut, un temps, le cas de la Saône-et-Loire qui demandait aux associations départementales de chasse spécialisée de faire bénéficier, d'une ou plusieurs journées gratuites, les candidats ayant réalisé un sans-faute à l'examen du permis de chasser. L'opération fut arrêtée, voici quelques

années par manque de candidats motivés et par conséquent d'une démotivation des acteurs des territoires.

Un mode de chasse venu de l'est

Grâce à l'initiative de Benjamin Crouzet, responsable de la chasse de Boisseau qui avait pris contact avec la FDC 71 en avant-saison, l'opération a pu cette année renaître de ses cendres. Ce sont ainsi quatre jeunes chasseurs, Jean-Luc Bonnemain, Raoul Silaghi, Vincent Joigneault et Justin Roux, ayant tous obtenu la note maximale de 31/31 qui ont été accueillis le 20 novembre dernier au sein de ce territoire situé à cheval sur les communes de La Grande-Verrière et de Saint-Prix. Ils étaient pour cette occasion accompagnés de Robin Grémillon, technicien fédéral du secteur, venu représenter la FDC 71, et remercier en son nom le responsable d'avoir initié une telle journée. Outre le but de récompenser les heureux élus pour leur performance à l'examen, l'objectif était aussi de leur faire découvrir un mode de chasse peu usité en Bourgogne, à savoir la poussée silencieuse. Commune en Allemagne, en Europe de l'Est, mais aussi dans certains départements de la région Grand-Est, cette pratique consiste, comme son nom l'indique, à pousser silencieusement les animaux vers quelques tireurs postés judicieusement sur les lignes connues de refuite du gibier. Cette méthode offre plusieurs avantages. Le gibier progressant lentement, les chasseurs ont tout le temps d'analyser la situation et du coup de faire un tir sélectif, et beaucoup plus

précis, comme il le ferait à l'affût ou à l'approche. L'animal n'ayant pas subi de stress, et la balle étant d'ordinaire bien placée, la venaison n'en est que plus valorisable. Sans oublier l'aspect sécuritaire, puisque cette chasse se pratique du haut d'un mirador offrant des conditions de tir fichant optimales.

La sécurité comme maître mot

Reçus dès 9h00, autour d'un petit-déjeuner offert par les chasseurs locaux, les participants se virent expliquer par Benjamin Crouzet la technique ainsi que les avantages de cette pratique si particulière. Après avoir félicité les jeunes chasseurs pour leur résultat et les avoir remerciés de leur présence, il les convia autour du rond relatif à la sécurité et aux consignes de tir. Chacun se vit alors remettre un document où figuraient la cartographie du territoire, l'emplacement des postes, les codes de battue et bien sûr les consignes de sécurité. Ces dernières furent lues scrupuleusement et avec rigueur par Benjamin Crouzet. Puis, au terme de ce rond, Robin Grémillon fit un ultime appel à la prudence, sans oublier de préciser que chaque participant restait maître de son arme et de ses décisions au cours de l'action de chasse. Il tint également à ajouter que les jeunes chasseurs représentaient l'avenir de la chasse et qu'ils se devaient par conséquent de montrer l'exemple. Chacun fut ensuite accompagné personnellement à son poste, où il reçut des consignes particulières liées pour partie à son environnement.

Autant dire que les conditions météorologiques du jour, à savoir des températures glaciales et un épais brouillard, qui accompagnèrent les chasseurs tout au long de la journée, vinrent un peu gâcher la fête. Si le matin, près d'une dizaine de chevreuils furent aperçus, un seul fut tiré sans pour autant être prélevé. Sur les coups de midi, les chasseurs se retrouvèrent autour d'un buffet de charcuterie, mis généreusement à disposition par l'organisation locale (pris en extérieur par précaution sanitaire). Au programme de l'après-midi, une seconde traque donna l'occasion à l'un des chasseurs du cru de prélever enfin un petit cervidé. Les honneurs furent rendus au gibier, avant que sa venaison ne soit distribuée aux quatre jeunes chasseurs participants.

Force est d'admettre que ces derniers revinrent enchantés de cette journée partagée entre passionnés, et qui leur permit de découvrir une pratique efficace et respectueuse de l'animal. La FDC 71 tenait à remercier vivement le responsable et les acteurs de ce territoire, tant pour leur initiative que pour l'organisation de cette journée.

Sacha Herrero



Accueillis et accueillants



Les honneurs

Sécurité, le mot de la Présidente

Malgré les chiffres les plus alarmants qui ont circulé, véhiculés par nos opposants, le bilan national de la saison cynégétique 2020/2021 collecté par l'OFB, confirme la tendance à la baisse de ces 20 dernières années avec 80 accidents de chasse dont 7 mortels concernant 6 chasseurs et 1 non-chasseur.

Ce bilan confirme que la plupart d'entre eux sont liés à un manquement aux règles les plus élémentaires de la sécurité.

Avec 59 % des accidents contre 41 % pour le petit gibier, la chasse du grand gibier reste la plus accidentogène. Le non-respect de l'angle de tir de 30° reste la cause principale des accidents devant les auto-accidents et le tir dans la traque.

Je demande à tous les responsables de territoires de continuer, sans relâche, à rappeler ces règles élémentaires de sécurité dans les briefings du matin.

Évelyne Guillon, Présidente de la FDC 71

Formation décennale, contexte et explications

Au cours de la campagne 2020/2021, l'Office Français de la Biodiversité (OFB) a dénombré au niveau national 80 accidents de chasse, soit une baisse de 41 % en 20 ans. 7 d'entre eux étaient mortels, dont 6, soit 86 %, concernaient les chasseurs eux-mêmes. Bien que ces chiffres soient les plus bas jamais enregistrés, chacun de ces accidents reste bien évidemment une tragédie, tant pour la victime que l'auteur, la famille et les amis. Même si le risque zéro n'existe pas, consciente des enjeux sécuritaires pour tous, la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) a fait inscrire plusieurs mesures à l'arrêté ministériel du 5 octobre 2020 relatif à la sécurité en matière d'activité cynégétique. Parmi celles-ci, on retrouve l'obligation pour tout chasseur de suivre une formation de remise à niveau décennale portant sur les règles élémentaires de sécurité.

L'objectif est de réduire encore le nombre d'accidents et d'incidents. Chaque chasseur se voit donc désormais contraint de suivre cette formation dans un laps de temps de 10 ans (date butoir le 05/10/2030), faute de quoi il ne pourra plus faire valider son permis sur le territoire national.

Après consultation de l'OFB, la FNC a défini au niveau national, le contenu de cette formation. Cette remise à niveau consiste en un rappel des gestes de sécurité élémentaires aussi bien en action qu'hors action de chasse, des situations d'accidents, de l'adaptation de l'arme au gibier, des comportements à adopter avec les autres utilisateurs de la nature, etc. Le programme se déroule sous forme d'apports théoriques, mais aussi de mises en situation par des vidéos reconstituant des faits réels. Cette formation d'une demi-journée (3h30) se décompose selon 4 modules distincts :

MODULE 1

- Comprendre le pourquoi de cette formation et ses enjeux pour le monde de la chasse.
- Bilan de la saison 2019-2020 en termes d'accidents.

MODULE 2

- Immersion dans des cas concrets grâce à des reconstitutions d'accidents réels en vidéo réalisées par Cinématir.

MODULE 3

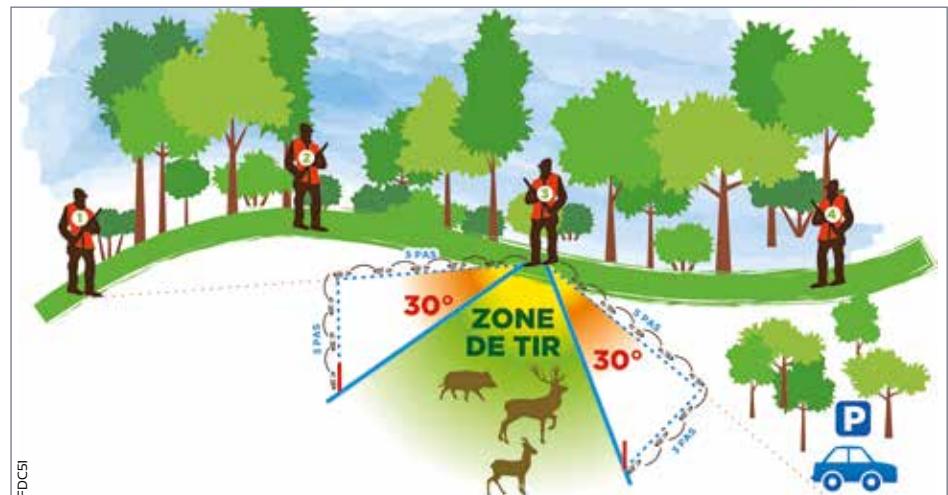
- Récapitulatif des consignes de sécurité individuelles.
- Comportements à adopter pour prévenir les risques d'accidents et incidents.

MODULE 4

- Présentation du réseau fédéral français.
- Présentation des mesures obligatoires en matière de sécurité des chasseurs et des non-chasseurs inscrites au Schéma Départemental de Gestion Cynégétique⁽¹⁾.

(1) En ce qui concerne ce dernier point, en effet, le SDGC peut définir des mesures obligatoires complémentaires à celles définies par l'arrêté ministériel du 5 octobre 2020. C'est le cas dans le SDGC de la Saône-et-Loire 2019/2025; ces obligations s'imposent aux chasseurs et responsables de chasse pratiquant la chasse en Saône-et-Loire.

Sécurité, 10 règles d'or qu'il est impératif de connaître



En 2021, la FNC a édité un petit livret intitulé « Sécurité, 10 règles d'or » qui sera remis à chaque chasseur ayant suivi la formation décennale. En quelques lignes, en voici un résumé très succinct.

RÈGLE N° 1 : Mon arme est sécurisée.

L'arme doit être rangée de façon que personne ne puisse y accéder. Le coffre-fort reste la solution idéale, mais une alternative est possible, en démontant une partie de l'arme pour la rendre inopérante ou en posant un système antivol tel un câble cadenassé passé dans le pontet. Rappelons également que pour le transport, l'arme doit être déchargée et rangée sous étui fermé ou démontée.

RÈGLE N° 2 : Je connais et j'entretiens mon arme.

Pour être efficace et sûre, il est impératif de connaître parfaitement son arme et d'en assurer un entretien soigneux et régulier. De la même façon, les organes de visée doivent faire l'objet d'au moins une vérification annuelle, et doivent être impérativement contrôlés en cas de chute ou de choc. Il est aussi impératif d'adapter son arme et ses munitions au gibier chassé.

RÈGLE N° 3 : Mon arme est sécurisée quand elle est déchargée et ouverte.

Certes, c'est le b.a. ba, mais il est bon de rappeler que l'on manipule une arme que lorsqu'elle est ouverte et déchargée. Elle ne doit en effet n'être chargée que pour l'action proprement dite, et vide en toute autre occasion.

RÈGLE N° 4 : Je sais manipuler mon arme en toute sécurité.

Il faut toujours veiller à diriger ses canons vers le sol ou le ciel et à décharger son arme pour franchir un obstacle. A la bretelle, elle doit être là aussi ouverte et déchargée.

RÈGLE N° 5 : Je vois et je suis vu.

Il est nécessaire de porter un vêtement fluo de façon à être vu par les autres participants. Il en va également des personnes non

armées. Il est bon de rappeler que les mammifères, contrairement aux oiseaux, ne distinguent pas les couleurs.

RÈGLE N° 6 :

Je tiens compte de mon environnement.

Cela signifie repérer les obstacles visuels comme haies, buissons et coins de bois, mais aussi les zones de dangers, comme les routes, les chemins, les habitations, les animaux d'élevage, etc.. Avant d'appuyer sur la queue de détente, il est impératif d'avoir formellement identifié l'animal et de savoir si sa direction de fuite ou sa hauteur de vol est compatible avec un tir sans danger.

RÈGLE N° 7 :

Je respecte l'angle des 30°.

C'est la règle incontournable lors d'une battue grand gibier, puisque la responsabilité du tireur en cas d'accident est systématiquement engagée si elle est enfreinte. Rappelons également que la portée de certaines munitions étant très importante, il est impératif d'effectuer un tir fichant.

RÈGLE N° 8 :

J'identifie formellement le gibier.

La végétation constitue un obstacle visuel qui peut dissimuler certes le gibier, mais aussi une personne, un chien, une voiture, une habitation, etc.. Il est donc impératif de ne jamais tirer au travers au simple prétexte d'avoir vu bouger ou entendu quelque chose.

RÈGLE N° 9 :

Je ne baisse pas ma vigilance.

Les habitudes, la fatigue d'une fin de journée ou encore une chasse captivante ne doivent en aucun cas faire oublier les règles élémentaires de sécurité.

RÈGLE N° 10 :

J'accueille les promeneurs.

Que le territoire soit domanial, ou même privé, il faut savoir se montrer courtois et à l'écoute des autres utilisateurs de la nature, et commencer par décharger son arme. Il en va de l'image de la chasse que chacun véhicule à travers son comportement.

Au niveau du département de Saône-et-Loire



Consciente des enjeux que représente cette formation décennale, la FDC 71 n'a pas tardé à prendre les mesures qui s'imposaient en organisant dès l'automne dernier quelques sessions. C'est ainsi qu'une toute première séance a été dispensée le 2 juillet 2021 auprès des élus et du personnel de la Fédération ainsi que des responsables des associations départementales de chasse spécialisée par Édouard BUISSON,

technicien fédéral en charge de cette formation. Pour donner suite à celle-ci, le Conseil d'Administration de la FDC 71 a décidé que chaque technicien fédéral organiserait 2 sessions de formation sur son secteur respectif.

Ces dernières ont eu lieu entre octobre et décembre 2021. Il a été, dans un premier temps, fait le choix par la FDC 71 de proposer prioritairement cette formation aux

responsables de territoires. Mais, à compter de cette année, chaque chasseur peut désormais s'inscrire sur la base du volontariat. Pas moins de 12 sessions délocalisées sur le département, ont d'ores et déjà été programmées en présentiel.

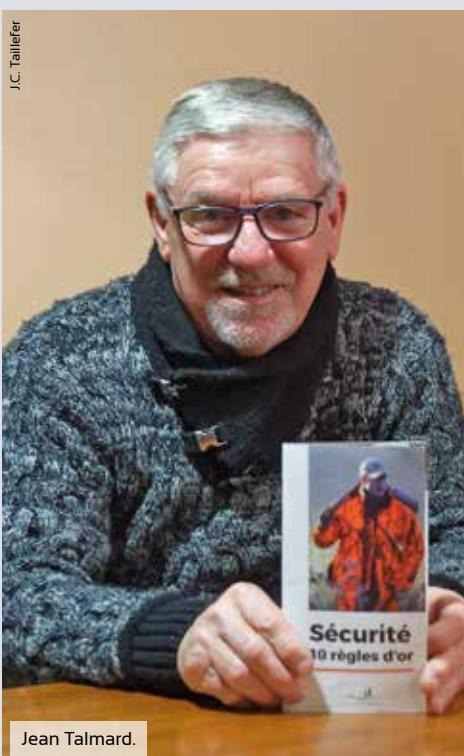
L'inscription est possible via le bulletin d'inscription du catalogue des formations 2022 de la Fédération téléchargeable sur notre site internet. Pour plus d'informations sur le programme, vous pouvez contacter Édouard Buisson (Tél. 06 77 10 83 98) et Marion Dananchet (Tél. 03 85 27 92 71) pour les inscriptions.

Parallèlement, la FDC 71 espère pouvoir mettre en place rapidement des sessions de formation en distanciel dès qu'elle aura les informations suffisantes de la FNC. Elle ne manquera pas de tenir informés ses adhérents.

De plus, chaque technicien va animer 2 sessions de formation sur des territoires de chasse qui souhaitent organiser pour leurs chasseurs une formation dans leurs locaux.

Si vous êtes intéressés et que vous avez un minimum de 30 chasseurs alors contactez le technicien de votre secteur.

Date	Ville	Lieu	Horaires
Lundi 2 mai	Creusot	Centre formation permis de chasser	9 h 00 - 12 h 30
Lundi 2 mai	Creusot	Centre formation permis de chasser	14 h 00 - 17 h 30
Vendredi 6 mai	Mervans	Chalet de chasse	9 h 00 - 12 h 30
Vendredi 6 mai	Mervans	Chalet de chasse	14 h 00 - 17 h 30
Vendredi 13 mai	Viré	Siège de la FDC 71	14 h 00 - 17 h 30
Samedi 14 mai	Viré	Siège de la FDC 71	9 h 00 - 12 h 30
Lundi 30 mai	Creusot	Centre formation permis de chasser	9 h 00 - 12 h 30
Lundi 30 mai	Creusot	Centre formation permis de chasser	14 h 00 - 17 h 30
Samedi 11 juin	Anzy-le-Duc	Maison Familiale et Rurale	9 h 00 - 12 h 30
Samedi 11 juin	Anzy-le-Duc	Maison Familiale et Rurale	14 h 00 - 17 h 30
Vendredi 24 juin	Viré	Siège de la FDC 71	9 h 00 - 12 h 30
Vendredi 24 juin	Viré	Siège de la FDC 71	14 h 00 - 17 h 30



Jean Talmard.

Responsable de l'Amicale communale des chasseurs d'Uchizy, Jean Talmard a été sollicité par la FDC 71 pour participer à l'une des toutes premières sessions de la formation décennale. Il revient sur ses impressions quant au contenu de celle-ci, et sur les mesures futures éventuelles qu'il pourrait être amené à prendre.

« Conscient des incidents et des quelques accidents, qui entachent malheureusement chaque année l'image de notre loisir, j'avais une réelle attente par rapport à cette formation. L'objectif, pour moi, était de voir comment être toujours plus performant en terme de sécurité. C'est donc volontiers que j'ai accepté la proposition de la fédération. Bien évidemment, en tant que responsable, je ne suis pas un novice en la matière. J'ai pleinement conscience des risques

encourus et je connais parfaitement les règles d'or que je rabâche sans cesse à chaque battue.

Toutefois, la partie de la formation dédiée à la balistique m'a tout particulièrement interpellé. Si nul n'ignore que le fait d'utiliser une arme peut représenter un réel danger, je pense que peu de chasseurs ont une idée précise des portées, des trajectoires et des risques de ricochets. Les vidéos et schémas présentés lors de la formation sont très explicites et risquent d'en surprendre plus d'un.

Comme partout, nous connaissons évidemment l'importance des tirs fichants, raison pour laquelle nous avions déjà installé quelques miradors sur des postes, disons délicats, de notre territoire. Égard à cette formation, nous envisageons désormais, dans un avenir proche, de les généraliser. De la même façon, je pense nous serons amenés à revoir le mode d'attribution des postes, en fonction des armes utilisées par les tireurs, canon lisse ou canon rayé. Enfin, toujours côté armes, bien qu'il ne me soit pas possible d'imposer tel ou tel type, je compte faire valoir auprès de tous, l'intérêt des canons basculants ou des systèmes à réarmement manuel en terme de sécurité. Le problème avec les carabines semi-automatiques, c'est qu'une fois la première balle tirée, on peut avoir tendance à ignorer son environnement.

À l'occasion de cette formation, j'ai été très surpris d'apprendre que bon nombre d'accidents, et notamment d'auto-accidents, étaient liés à la manipulation de l'arme. Désormais, avant chaque battue, il sera demandé à nos chasseurs d'enlever

la bretelle, une fois arrivés au poste, et ce, avant même de charger.

Tout comme je compte leur expliquer qu'il est important d'être en possession d'une arme bien entretenue et bien réglée.

Néanmoins, si j'avais un léger reproche à faire concernant le contenu du programme, ce serait l'absence de phase pratique. Une petite session sur le chargement, décharge et maintien de l'arme serait probablement un plus, notamment pour les chasseurs qui n'ont pas passé l'examen dernière génération ».

Hervé Taillefer, Jugy

Responsable d'un territoire de 700 hectares qui, à chaque battue, rassemble en moyenne de 20 à 22 chasseurs, Hervé Taillefer s'est empressé de répondre positivement à l'invitation de la FDC 71, et a de la même façon accepté de nous faire part de son ressenti.

« Force est d'admettre que je me suis rendu à cette formation décennale sans la moindre appréhension. Très honnêtement, et en toute modestie, je pensais être au point en terme de sécurité. À titre personnel, il n'y avait rien dans le contenu que je ne savais déjà. Mais j'insiste bien sur ce côté personnel. En tant qu'ancien militaire, je sais combien l'utilisation d'une arme peut s'avérer dangereuse. La formation insiste sur ce point et je m'en félicite car je pense que malheureusement beaucoup de chasseurs n'ont pas pleinement conscience de la puissance et de la portée de l'arme qu'ils ont entre les mains. C'est dans ce sens que la formation me semble très utile, car elle est très bien appuyée par des



Hervé Taillefer.

vidéos de Cinématir qui permettent de visualiser ce qui peut, au pire, arriver...

Mais je dois vous dire que je reste un peu sur ma faim... D'expérience, j'ai remarqué que 3 chasseurs sur 4 – si ce n'est plus – avaient une peur bleue des sangliers, ce qui peut, à mon sens, expliquer pourquoi certains tirent sans avoir identifié. Les exemples vidéos sont très concrets pour démontrer l'importance de l'identification, mais la formation pourrait aller au-delà de ces simples notions en proposant un module sur la gestion des émotions. Enfin, même si l'examen du permis de chasser a beaucoup évolué, cette formation pourrait rappeler ou renforcer certaines notions de sécurité, via une phase pratique de terrain, incluant le maniement de l'arme, l'analyse de l'environnement et la façon de se poster en fonction de celui-ci et du biotope ».

Autant dire que dès lors qu'il évoque la chasse, mais surtout la sécurité, Guy Lespinasse maîtrise plus que quiconque ses sujets. « L'autorité est exclusivement une question de compétences », précise-t-il d'emblée. « Si on sait de quoi on parle, on s'impose sans problème » ajoute celui qui, voici 7 ans, reprend la responsabilité de la chasse des Amis de Maulévrier. Aussitôt plébiscité à sa nouvelle fonction, le chasseur bourguignon décide donc en toute logique de passer le brevet grand gibier. Reçu brillamment à l'examen final, il s'inscrit dans la foulée à une formation au Domaine de Belval (Institut François Sommer). Le programme dispensé qu'il suit se décline en différents modules, abordant des thématiques telles que les connaissances biologiques du grand gibier, la gestion sylvicole, mais aussi l'encaissement d'une équipe de chasse. Depuis 5 ans, il est lui-même formateur au brevet sur des sujets tels que les espèces et la balistique. Fort de ces nouveaux acquis, ce chasseur d'expérience, n'a pas tardé à prendre bon nombre de mesures concrètes en termes d'organisation et de sécurité.

Bien se préparer avant la chasse

Depuis, ce ne sont pas moins de 110 miradors et échelles d'affût qui ont été installés sur l'ensemble du territoire. « *De tels équipements revêtent selon moi deux intérêts primordiaux d'un point de vue sécuritaire* », explique Guy Lespinasse. « *Déjà, étant donné leur emplacement fixe, ils empêchent pour ainsi dire tout déplacement des tireurs. Ensuite, et c'est tout aussi important, ils favorisent grandement les tirs fichants. Les premiers miradors installés mesuraient 1 m 20, puis progressivement nous sommes passés sur des modèles de 1 m 50, voire 1 m 90 pour certains postes. Plus vous êtes haut, plus vous minimisez le risque de ricochet et de balle perdue* ». Le responsable procède évidemment à une vérification régulière de ces chaises hautes et prévoit, si nécessaire les réparations qui s'imposent. À noter également que bon nombre de ces postes sont marqués de rubalise indiquant les corridors de tir autorisés.

Mais, pour Guy Lespinasse, la sécurité commence en amont de chaque journée de chasse. Ainsi, sur ce territoire qui reçoit à chaque fois bon nombre de chasseurs extérieurs au groupe, il demande à chaque invitant de lui faire parvenir le permis, la validation et l'assurance de son invité dans les jours qui précèdent la chasse. Le nouveau venu reçoit par mail, 48 heures avant le jour J, tous les éléments nécessaires au bon déroulement de la journée: plan d'accès au pavillon, cartographie des traques avec postes matérialisés, horaire, etc. Concernant le respect de l'horaire, le chef de battue ne fait évidemment aucune concession. À la signature du registre, chacun récupère un carton précisant ses numéros de poste pour l'ensemble des traques de la journée, une paire de jalons, et se voit attribuer un chef de ligne. Au nombre de trois, ces derniers disposent chacun d'une liste de postés et de leurs numéros respectifs, ainsi que d'une dotation de bracelets tenue à jour par le responsable.



mais toute discussion inutile est bien entendu formellement interdite, exceptions faites des sujets d'ordre sécuritaire et de gestion des prélèvements ».

Mieux tirer pour plus de sécurité

Mais au-delà de ces divers protocoles que de nombreux territoires mettent déjà en place, tout au moins partiellement, Guy Lespinasse va plus loin dans son raisonnement, en invitant ses actionnaires à s'entraîner régulièrement au Cinématir ou au Cinétir. « *Sans être une obligation, cette initiation est plutôt bien perçue par l'ensemble du groupe* », ajoute-t-il. « *Une grande majorité joue le jeu. Pour preuve, nous sommes cette année à 2,7 balles tirées par animal prélevé. La gestion des émotions et la performance du tir contribuent pour grande part à la sécurité. Or force est d'admettre que le français n'est pas champion en la matière. 90 % des tirs sont des tirs d'interception. En fait, un sanglier ne devrait pas se rater! C'est la première balle qui doit tuer, à la seconde on ne voit plus que l'animal, et c'est là que survient le danger. Il est absolument nécessaire de faire évoluer nos chasseurs en termes de connaissance du gibier, de manipulation d'armes, de balistique, d'optique, il y va de la sécurité de tous. C'est pourquoi il m'arrive de faire des formations internes au groupe, basées sur ce qui se fait au brevet grand gibier* ».

À la chasse des Amis de Maulévrier, le thème de la sécurité pourrait se clore dès le coup de trompe sonnant la fin de battue. Il n'en est rien. Une attention toute particulière est portée à ce que nous appellerons l'assiette, comprenez la sécurité alimentaire. Local dédié à la découpe, tables inox, chambre froide professionnelle, rien ne manque et tout est d'une hygiène irréprochable pour que la venaison soit traitée, d'un point de vue sanitaire, de la façon la plus sûre qui soit. Trois membres du groupe ont par ailleurs été formés à l'examen initial du grand gibier par la FDC 71. Enfin, une dizaine d'animaux font l'objet chaque année d'un prélèvement de sang et de rate dans le cadre de la sérothèque faune sauvage de la Fédération des chasseurs.

Vous l'aurez compris à travers ces lignes, tout est ici rôdé pour que chaque journée rime avec sécurité et réussite. En toute modestie, Guy Lespinasse avoue pourtant qu'il y a encore certainement mieux à faire et qu'il y réfléchit quotidiennement. Néanmoins, la chasse des Amis de Maulévrier reste sans nul doute, en Saône-et-Loire comme ailleurs, un exemple dont de nombreux territoires pourraient s'inspirer.

Jean-Christophe Taillefer

La sécurité comme maître mot, l'exemple des Amis de Maulévrier

À la chasse, plus que pour toute autre activité, la sécurité se doit d'être de tous les instants. Guy Lespinasse, responsable d'un territoire privé de 1250 ha sur la commune d'Artaix, en a fait sa propre devise. Gestionnaire expérimenté, il a bien voulu nous faire part de son organisation et des aménagements mis en place pour que ses battues se déroulent en toute sérénité.

S'ensuit le rond dédié aux consignes de chasse et de sécurité. Durant cette intervention qui se fait en temps normal à l'intérieur du pavillon de chasse (en extérieur en cette période de crise sanitaire), Guy Lespinasse exige bien sûr le silence le plus absolu et l'attention de tous les participants. Suite au traditionnel briefing, au cours duquel aucune consigne de sécurité (voir liste) n'est oubliée, le chef de battue explique, cartographie à l'appui, le déroulement de chaque traque. « *J'ai téléchargé et imprimé des images satellites de plus de 2 m de long sur lesquelles les postes sont matérialisés. Le tout est monté sur un système de panneau coulissant. D'un point de vue sécuritaire, cela me permet de*

montrer à chaque tireur son poste et les angles à respecter. Chacun des chefs de ligne répétera ensuite ces mêmes consignes en plaçant les chasseurs dont il a la responsabilité et s'assurera du bon positionnement de leurs jalons. Toujours répéter, c'est aussi cela la sécurité! ». Avant le départ pour la chasse, ces chefs de ligne se voient tous remettre un talkie-walkie fourni par l'association. « *Cet accessoire est selon moi devenu indispensable* », poursuit-il. « *Malaise, incident de chasse, présence d'autres usagers de la nature, débouché de chiens, sont autant d'informations précieuses pour la sécurité qui peuvent être relayées via les talkies. D'ailleurs, je les conseille fortement à tous les postés,*

RAPPEL DES PRINCIPALES CONSIGNES ÉNONCÉES

- Porter obligatoirement une tenue orange fluo dès le départ du rendez-vous de chasse.
- Avoir sur soi permis, validation et assurance.
- Être impérativement en possession d'une trompe.
- Se déplacer vers le poste arme hors-housse, déchargée, bascule ou culasse ouverte.
- Enlever systématiquement la bretelle une fois arrivé au poste.
- Marquer les angles de 30° à l'aide de jalons en prenant en compte les autres postés et son environnement.
- Ne charger qu'une fois au poste après s'être assuré de la position des voisins.
- Ne jamais se déplacer de son poste même en cas d'animal blessé.
- Tenir son arme canon vers le ciel ou le sol, jamais posée ni en travers du mirador, ni sur l'articulation du coude.
- Identifier parfaitement le gibier avant de tirer.
- Ne jamais commencer à viser dans l'enceinte en suivant l'animal en direction de son voisin.
- Ne jamais tirer dans la traque.
- Respecter la zone de tir définie préalablement.
- Tirer impérativement de manière fichante, et jamais en direction d'une voie publique ou d'une habitation.
- Répéter la fin de traque.
- Décharger et désapprovisionner l'arme dès la fin de traque.
- Procéder ensuite au contrôle de chaque tir, même ceux pensés manqués, et en informer son chef de ligne.
- Ne pas déplacer un animal soumis à attribution avec dispositif de marquage (plan de chasse ou plan de gestion) sans bracelet.



Depuis maintenant de nombreuses années la FDC 71 propose des formations destinées aux chasseurs. Certaines sont obligatoires pour pouvoir pratiquer, à l'instar de celles dispensées aux archers ou aux piégeurs. D'autres peuvent être suivies sur la base du volontariat et ont pour objectif d'apporter un maximum de connaissances aux pratiquants d'activités cynégétiques diverses. Ces formations, quelles qu'elles soient, s'adressent en priorité aux chasseurs et aux adhérents à jour de cotisation, mais tout public est admis à y participer après autorisation obtenue de la FDC 71. Certains programmes sont animés par les seuls personnels techniques de fédération, tandis que d'autres peuvent l'être en partenariat avec des associations départementales de chasse spécialisée, ou encore des organismes compétents.

La liste des formations dispensées s'établit comme suit, et inclut pour cette année 2022 trois nouveaux modules :

• **Remise à niveau décennale à la sécurité -**

Nouveauté 2022

Lire page 10 & 11

• **Biologie et suivi des grands prédateurs -**

Nouveauté 2022

Lire focus ci-dessous

• **Gibier d'eau**

Mise à jour des connaissances sur le gibier d'eau et ses techniques de chasse.



FOCUS SUR LA FORMATION
CONSULTATIONS PUBLIQUES



Une consultation publique vise à informer la population et à recueillir ses observations, ses avis, propositions et contre-propositions, préalablement à la prise de certaines décisions administratives. Désormais, chaque sujet lié à l'environnement est obligatoirement soumis à l'avis général, par l'intermédiaire d'une telle consultation. C'est l'occasion pour les chasseurs de défendre leur point de vue sur les sujets qui les concernent directement. La formation associée, d'une durée de 3 h 30, a pour mission de faire comprendre aux participants les enjeux de ces consultations publiques et leur apprendre à y répondre. Outre le cadre législatif, sont abordés lors de cette séance les différents types de consultations existantes, certaines étant d'envergure nationale, d'autres restreintes à l'échelle du département. L'objectif prioritaire du formateur reste toutefois d'enseigner au mieux aux participants les précautions à prendre et les méthodologies à suivre, pour que leurs avis soient objectifs et efficaces pour l'Administration. En fin de séance, une mise en garde toute particulière est apportée à l'égard des autres types de consultations du public que sont notamment les sondages en ligne et les réseaux sociaux.

Notez que la FDC 71 a créé une équipe de volontaires, composée d'environ 130 chasseurs répondant d'ores et déjà à ces consultations. Pour qui souhaite participer, il suffit de s'inscrire directement auprès de la fédération. Chacun recevra alors la consultation, le projet d'arrêté, la notice mais aussi un argumentaire fourni par la FDC 71 permettant de guider objectivement les réponses.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter Robin Grémillon, technicien responsable de cette formation au 06 08 84 52 74.

Calendrier formations 2022

Intitulé	Dates	Coût	Places
Remise à niveau décennale à la sécurité	2, 6, 13, 14 ou 30 mai, 11 ou 24 juin	0 €	30
Biologie et suivi des grands prédateurs	9 avril	5 €	30
Gibier d'eau en partenariat avec l'ACF-ADC 71	23 avril	5 €	20
Connaissance du lièvre d'Europe et sa gestion	2 juillet	5 €	30
Régulation à tir des corvidés	4 mars	5 €	30
Piégeage - Agrément piégeur en partenariat avec l'APASL	9 ou 11 juin théorie 18 juin pratique	5 €	50
Consultations publiques	9 juillet	5 €	30
Fonctionnement d'une association de chasse	21 mai	5 €	25
Garde-chasse particulier en partenariat avec l'OBF et l'ADGCP SL	12, 26 mars et 30 avril	5 €	35
Chasse à l'arc en partenariat avec CHASSARC 71	7 mai ou 3 septembre	5 €	25
Examen initial gibier sauvage et hygiène alimentaire	19 mars	5 €	30
Approche pratique de l'examen initial gibier sauvage par P. Zacharie (INFOMA)	24 juin	50 €	20

La pédagogie enseignée est gratuite. La participation demandée de 5 € sert uniquement à couvrir les frais de documentation remise à l'issue de chaque séance, ainsi que les coûts des consommables ; exception faite des 50 € réclamés pour l'approche pratique de l'examen initial gibier sauvage qui sont une participation à la formation INFOMA et au repas du midi.

ATTENTION : La FDC 71 se réserve le droit d'annuler des formations si le contexte sanitaire ne permet pas d'accueillir les stagiaires dans les meilleures conditions sanitaires qui soient.

FOCUS SUR LA FORMATION GRANDS PRÉDATEURS



Cette formation a pour objectif principal d'informer et de sensibiliser les chasseurs sur ces deux espèces protégées que sont le loup et le lynx. Bien entendu, l'accent est en priorité porté sur la biologie, les mœurs ainsi que le fonctionnement particulier des deux grands prédateurs au sein de leur écosystème. Le programme aborde ensuite la situation historique, ainsi que l'évolution et le suivi des effectifs, avant de rebondir sur le cadre législatif qui entoure chacun d'eux. Il est important de rappeler que ces espèces sont toutes deux protégées au sens le plus strict du terme. Sont également présentés lors de cette session, l'organisation et le fonctionnement du Réseau Loup/Lynx, chargé du suivi de ces deux carnivores. Cette session d'une durée de 4 heures s'achève par une présentation des différents matériels de piège photographique disponibles sur le marché. Focus est fait sur la législation quant à leur utilisation ainsi que sur les caractéristiques techniques essentielles à prendre en compte lors d'un éventuel achat. Quelques conseils sur les façons de poser, cacher et protéger ces appareils, en fonction de l'espèce recherchée, viennent ponctuer la séance.

Pour des informations plus précises, n'hésitez pas à contacter Robin Grémillon, technicien responsable de cette formation au 06 08 84 52 74.



Sacha Herrero

Nul ne l'ignore, corneilles noires et corbeaux freux sont deux espèces qui causent d'importants dégâts aux cultures, notamment en période de semis. Or, force est de constater que de plus en plus de nos territoires sont aujourd'hui impactés par ce fléau. Il existe tout un panel d'outils pour lutter, avec plus ou moins d'efficacité, contre ces corvidés : répulsif, système d'effarouchement sonore, cage piège mais aussi tir durant la chasse et en période dite de destruction (lire encadré Que dit la loi?). Outre le fait de limiter un tant soit peu les populations, cette dernière méthode possède au moins l'avantage de décanter ces sombres volatiles. Pris par une activité professionnelle des plus chrono-phages, et n'étant pas tous titulaires d'un permis de chasser, les agriculteurs ne peuvent toutefois à eux seuls affûter ces oiseaux de façon aussi intense qu'il le faudrait. D'où la nécessité d'inciter les chasseurs locaux à participer activement à ces opérations de tir.

Une initiative gagnant-gagnant

Forte de ce constat, la FDC 71 et la FDSEA 71 ont démarché l'année passée les coopératives agricoles Bourgogne du Sud et Minoterie Gay et une convention prenant effet sur la communauté de communes Terres de Bresse a été signée. Cet accord permet de subventionner par les coopératives 0,50 € par prélèvement d'oiseau à hauteur de 4 000 corvidés abattus ou piégés sur le territoire intercommunal. De son côté, la communauté de communes s'est portée partenaire de ce projet en proposant d'aider au financement de cages, de cartouches et de kits de formes pour les chasseurs du secteur.

Cette campagne, qui s'est déroulée entre le 1^{er} avril et le 6 juillet 2021, a donné lieu à une réunion post-opération le 10 décembre dernier sur la commune d'Ormes. L'occasion pour la technicienne fédérale Céline Drion, en charge du suivi des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD), de faire le bilan complet de cette saison test (voir tableau ci-après). Présente lors de cette manifestation, la Présidente de la FDC 71, Évelyne Guillon, a tenu à remercier l'ensemble des acteurs : l'intercommunalité de Terres de Bresse, la FDSEA, les coopératives agricoles, les exploitants ainsi que les chasseurs locaux. Elle s'est félicitée de l'implication de ces derniers et des résultats obtenus lors de cette première année test. « Les élus et la fédération sont très sensibilisés aux impacts subis par le monde agricole », a-t-elle ajouté. « Afin de pouvoir lutter efficacement contre cette calamité que sont les corvidés, il nous faut impérativement renforcer le partenariat entre les chasseurs et les exploitants, car la chasse, n'en déplaise à certains, reste la façon la plus écologique de réguler ces oiseaux. Parmi les axes de réflexion se pose évidemment la question



Noir combat

Ennemis des céréaliers, les corvidés ont fait, la saison passée, l'objet d'opérations de régulation initiées par la FDC 71 et la FDSEA 71.

de la motivation du monde cynégétique. Force est d'admettre que la plupart de nos chasseurs sont aujourd'hui attirés en priorité vers le grand gibier. Il est de notre devoir d'arriver à les stimuler pour ce type d'action, notamment les plus jeunes, en leur expliquant bien entendu les bénéfices pour les acteurs agricoles, mais aussi les intérêts cynégétiques de cette pratique qui se veut fine et difficile. Pour conclure, la Présidente a tenu à souligner l'importance du retour des fiches de dommages auprès de la FDC 71, de manière à ce que les corvidés ne sortent pas de la liste 2 lors du prochain classement des ESOD prévu pour juillet 2023.

Face au succès rencontré par la campagne 2021, les différents partenaires ont pris la décision unanime de reconduire l'opération cette année ; l'objectif final étant bien entendu de la pérenniser dans le futur. La communauté de communes Terres de Bresse a, du coup, financé l'achat de kits, comprenant une tenue de camouflage adaptée (veste, pantalon, tour de cou et gants), une tente d'affût de camouflage, un appeau corbeau, quinze formes floquées ainsi qu'un sac de transport. Ces lots ont été remis, à l'issue de la réunion, aux responsables de territoires cynégétiques ayant participé aux prélèvements et présenté leurs captures. Mais, dans l'optique d'accroître l'efficacité de ces tirs de

régulation et de destruction, l'intercommunalité a aussi permis de financer une formation spéciale Régulation des Corvidés à Tir. Une première session, dispensée par le technicien de fédération Franck Jacob, a été programmée le 4 mars.

Bilan chiffré de la campagne 2021 sur l'intercommunalité Terres de Bresse

Espèce	Corbeau freux	Corneille noire
Prélèvements	1 150	371
Total		1 521

Ces chiffres concernent les captures qui ont été contrôlées preuves à l'appui. Plusieurs chasseurs ont remonté des prélèvements sans pour autant en justifier. Leur nombre s'élèverait à 122 oiseaux supplémentaires.

L'avis d'un agriculteur doublement concerné

Éric Thomassin, à la fois exploitant et chasseur sur la commune d'Ormes, nous fait part de son ressenti à l'issue de cette première opération.

« On ne peut le nier, cette opération s'est avérée un réel succès pour sa première année. Je regrette toutefois qu'il ait fallu attendre aussi longtemps pour lancer une

telle initiative car, depuis que les tirs dans les nids sont interdits, les populations de corvidés, notamment celles de corbeaux freux, ont littéralement explosé au plus grand dam des agriculteurs. Il est vrai que certains chasseurs ont participé activement pour rendre service au monde agricole, mais ils ne sont pas encore assez nombreux. Il nous faut impérativement intensifier nos efforts pour motiver le plus grand nombre. À titre d'exemple, un repas annuel entre exploitants et chasseurs pourrait être l'occasion de renforcer les contacts et à chacun de présenter sa problématique. En découlerait alors, qui sait, un programme d'actions. J'ai aussi remarqué que les chasseurs intervenaient le plus souvent de manière individuelle. Ne serait-il pas plus judicieux qu'ils se concertent de façon à opérer simultanément en différents points d'une même exploitation ? Cela devrait à mon sens impacter positivement l'aspect effarouchement. Enfin – ce n'est là qu'un avis personnel – j'estime que les chasseurs intéressés par cette pratique devraient être autorisés à intervenir de communes en communes, car bien souvent on ne fait que déplacer le problème. La difficulté, j'en ai bien conscience est de faire accepter une telle solution à l'ensemble des sociétés de chasse... ».

Que dit la loi ?

Corbeaux freux et corneilles noires peuvent être détruits à tir de la fermeture générale au 31 mars. Cette période de destruction peut ensuite être prolongée jusqu'au 10 juin si l'un au moins des intérêts mentionnés à l'article R.427-6 du Code de l'environnement est menacé : santé publique, protection de la flore et de la faune, dommages importants aux activités agricoles, forestières et aquacoles. Puis, jusqu'à fin juillet, en prévention de dégâts agricoles importants, dès lors qu'il n'existe pas d'autres solutions satisfaisantes. Une demande préalable, remplie par le propriétaire, l'exploitant agricole ou le représentant du territoire de chasse, et désignant nommément les tireurs doit être réalisée en ligne (voir page 4). Pour le corbeau freux, le tir peut s'effectuer soit dans l'enceinte de la corbeautière, soit à l'extérieur de celle-ci à poste fixe matérialisé de la main de l'homme. En aucun cas, il n'est permis de tirer dans les nids. Il convient toutefois de consulter l'arrêté préfectoral, car des différences peuvent exister entre départements, certains n'autorisant par exemple le tir que de l'une ou l'autre des deux espèces. Est-il enfin de besoin de préciser qu'il faut être détenteur du permis de chasser, de la validation annuelle, et bien évidemment d'une attestation d'assurance ?

Alexandre Pizzara



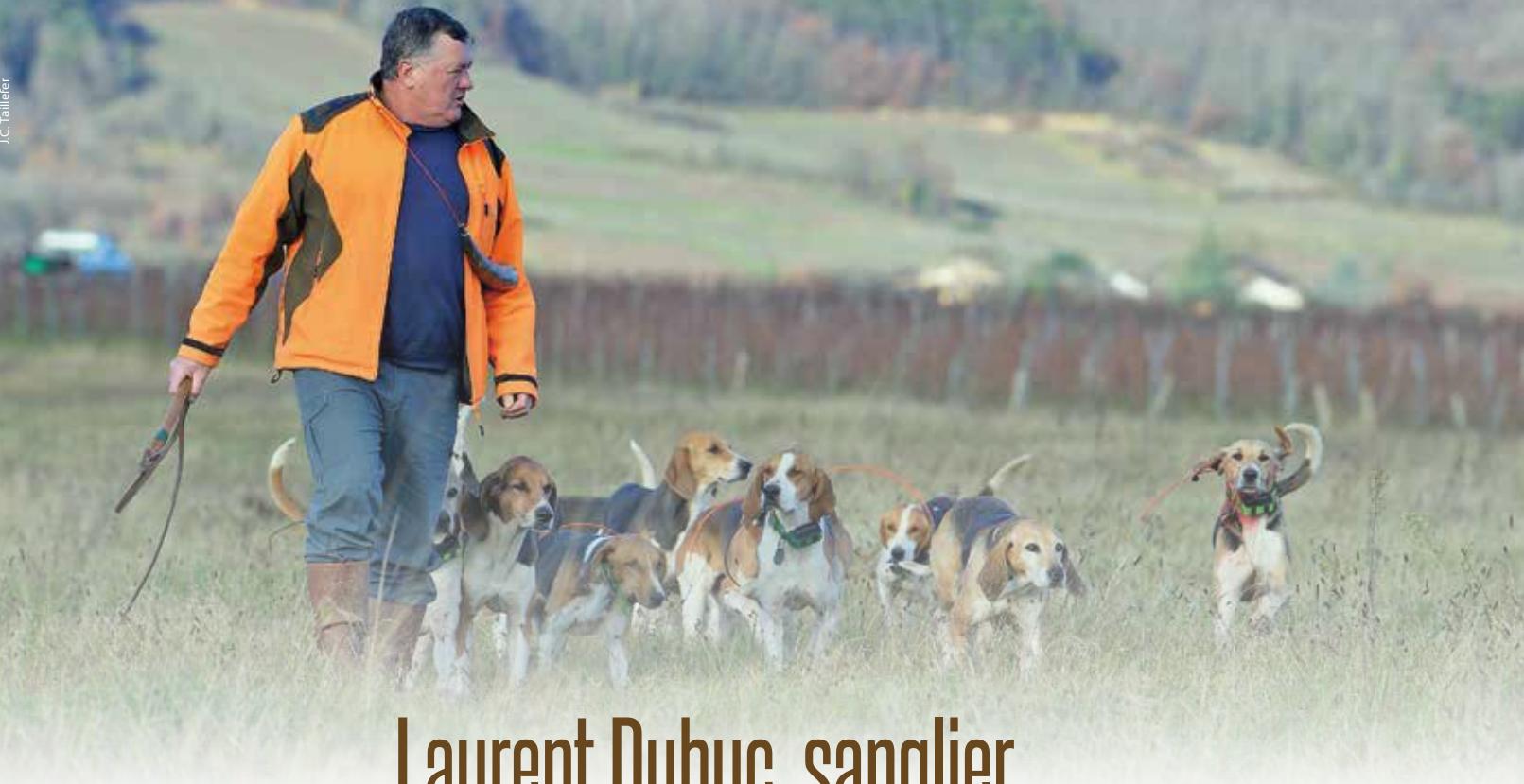
Autant dire que rien ne prédestinait à l'avenir cynégétique de Laurent Dubuc. Une fois n'est pas coutume, né à Viré dans une famille qui ne chassait pas, c'est au contact de deux copains d'enfance, Daniel Thénoz et René Bois, qu'adolescent il commence à s'initier à nos pratiques. Très vite, le jeune Bourguignon se découvre une nouvelle passion. Tout juste âgé de 16 ans, il réussit avec brio l'examen du permis de chasser. Cette époque, pas si lointaine, rime encore avec de belles populations de petit gibier, notamment de lapins et de lièvres. Aussi, le trio ne rate jamais un dimanche pour traquer ces lagomorphes, équipé de trois bleus de Gascogne et d'un griffon nivernais. Puis, comme partout, la bête noire s'invite peu à peu sur la région. « *Il y avait à l'époque très peu de sangliers* », nous explique le Bourguignon. « *Occasionnellement, lorsque nous relevions quelques indices de présence, nous nous efforçons de trouver l'animal. Mais quand nous avions prélevé 2 ou 3 sangliers, nous pouvions déjà nous enorgueillir d'avoir fait une belle saison. La donne a bien changé !* »

Les premiers pas cynégétiques du jeune Dubuc l'amènent également à croiser le chemin d'autres amis, adeptes quant à eux de la vénerie sous terre. Avid de découverte, il s'intéresse de suite à ce mode de chasse ; au point d'acquérir dans la foulée un fox-terrier à poil lisse répondant au nom de Ussa. Rapidement, d'autres représentants de la race, puis des teckels à poil dur rejoignent le chenil. Ainsi, naît l'équipage « *Pique en Terre* » que Laurent conduira pendant près de 20 ans, mais qu'il finira par abandonner faute de temps. Parallèlement, il se procure un bleu de Gascogne destiné à faire le pied. Petit à petit, il commence à faire de la chasse du sanglier sa spécialité. 1994 sonne l'arrivée d'une toute première chienne de race anglo-français qu'il fait reproduire avec un cousin de petite vénerie. « *J'ai longtemps travaillé sur cette souche* », poursuit-il. « *Notamment au début, en faisant de la retrempe avec de grands anglos et des poitevins de haute lignée issus du réputé vauvrait de Banassat. J'avais un double objectif. À commencer par la condition physique. Cela m'a permis d'amener du fond et de l'endurance. Par ailleurs, les chiens de Banassat ont toujours été d'excellents rapprocheurs très fins de nez. J'ai pu ainsi gagner encore un peu plus en puissance olfactive, sur une race qui en possède déjà pas mal. Résultat, j'ai désormais 12 auxiliaires au chenil, tous très chauds, crient bien sûr la voie, sans être bavard à l'extrême quand celle-ci est plus froide. Pour autant, ils restent capables de remonter des voies assez anciennes.* »

Droit dans ses bottes !

Fidèle à son éthique, Laurent Dubuc n'aurait jamais idée de découpler ses compagnons, sans avoir au préalable fait le bois. Curieusement, il n'a pas de chien de pied spécialisé. D'une semaine à l'autre, il préfère

J.C. Taillier



Laurent Dubuc, sanglier à la petite sauce anglo-française !

Chien de prédilection des coureurs de prairies que sont les veneurs de lièvre, l'anglo-français de petite vénérerie sait aussi se faire un auxiliaire redoutable dans la voie unique du sanglier. Comme d'autres, le Viréen Laurent Dubuc, utilisateur de la race depuis plus de 25 ans, en est à juste titre parfaitement convaincu.

faire tourner ses effectifs, n'hésitant pas, parfois même, à utiliser les plus jeunes « *histoire de leur apprendre le métier* ». Si autrefois, le Bourguignon chassait de façon traditionnelle en mettant les rapprocheurs à la brisée, puis en découplant le reste de la meute une fois l'animal lancé, il a aujourd'hui revu sa position. « *Désormais, je lâche tout le paquet sur le rembuché* », explique-t-il. « *C'est un choix que certains peuvent remettre en cause, mais j'ai la volonté de faire travailler tous mes chiens. Quand vous découpez les chiens de meute derrière les rapprocheurs, ils sont souvent trop excités pour rallier la tête de la chasse. Et puis, cela ne permet pas de découvrir les qualités des sujets lâchés à posteriori, et qui peuvent être très bons de nez pour trouver les sangliers, sans être pour autant de véritables rapprocheurs.* » À noter également que Laurent équipe tous ses auxiliaires, sans exception, de colliers de géolocalisation. Un investissement, certes lourd, mais qu'il juge indispensable en terme de sécurité, tant pour les chiens eux-mêmes que pour les usagers de la route, sans parler des frais vétérinaires. Toutefois, il nous explique en faire désormais une utilisation différente que par le passé : « *Au début, nous utilisions le GPS pour arrêter les chiens au moindre débuché. C'est en fait une erreur, car on ne met plus nos auxiliaires dans l'effort. N'oublions jamais que nos courants doivent être capables de chasser durant des heures. Les laisser courir leur permet d'être plus résistants, de devenir de vrais athlètes ; ce qui joue aussi sur leur mental et leurs capacités à relever les défauts. Du coup, exception faite de cas de force majeure synonyme de danger, je ne coupe plus les chiens hormis quand les*

chiens sortent de notre territoire de chasse ». Avoir des chiens efficaces et créancés nécessitent bien sûr de passer par une phase de dressage. Pour ce faire, Laurent Dubuc s'inspire du travail de base réalisé par bon nombre de vautraits. L'éducation commence ainsi au chenil dès l'âge de deux mois, les repas étant distribués dans la même auge que les adultes. Dès les premiers jours, les chiots ne sont autorisés à commencer qu'à l'ordre du fouet. De la même façon, ils doivent s'arrêter dès que le contrordre est donné, cette fois-ci à la voix. « *La voix est un élément majeur* », précise l'éleveur. « *Il est important que les chiots y obéissent dès leur plus jeune âge. Cela facilitera ensuite le dressage de terrain* ». Celui-ci ne se fait pas attendre, puisque Laurent emmène en balade ses jeunes sujets dès le début du 4^e mois. Il va sans dire qu'il les sort toujours accompagnés des adultes, l'objectif étant qu'ils s'intègrent au plus vite à la meute et que, par mimétisme, ils copient leurs ainés. L'essentiel du travail réside ensuite dans la créance, qui se fait essentiellement à la voix, puis au fouet. Pour autant, Laurent Dubuc n'hésite aucunement à faire utilisation du collier d'éducation canine, quand cela s'avère nécessaire sur des sujets plus récalcitrants. Un accessoire qu'il juge intéressant pour qui sait l'utiliser avec discernement, au risque, sinon, de casser le chien.

construction carrée et ayant le dos tendu. Une double caractéristique qui, selon eux, améliore conjointement la vitesse et la résistance à l'effort. Une grande encolure est également gage d'équilibre, puisqu'agissant comme un balancier favorisant le galop. « *Et puis bien sûr, en premier lieu, il y a la gorge* », ajoute le chasseur viréen. « *Nous y attachons une importance toute particulière. Car la musique c'est le plaisir de belles menées tant pour nous que pour les postés. C'est cela la chasse aux chiens courants !* ». Dès lors qu'il évoque sa race de prédilection, l'éleveur chasseur n'a de cesse d'en vanter les aptitudes : « *Paradoxalement, l'anglo-français de petite vénérerie qui est un chien entreprenant et passionné par la chasse du sanglier est plutôt relativement sage à tenir. Il n'en reste pas moins que certains sujets sont un peu plus brigands que d'autres, et manquent du coup parfois de prudence. Il est du devoir de leur maître de les éduquer de façon qu'ils fassent preuve de leur ténacité naturelle tout en restant prudents. Un équilibre qu'il n'est pas toujours facile à trouver, notamment du fait de l'effet de meute* ».

Vous l'aurez probablement compris à travers ces lignes, Laurent Dubuc pense et vit tout simplement chiens. Et c'est, sans doute permis, le secret de sa réussite, pour le plus grand bonheur des chasseurs qui ont chaque semaine la chance de l'accompagner.

Christophe Espada

HISTOIRE D'ÉPROUVETTES

S'il est un chien qui a marqué l'histoire du cynophile Dubuc, c'est sans nul doute Tango, disparu maintenant voici une dizaine d'années. De morphologie vraiment typée, ce mâle extrêmement passionné était doté d'une résistance hors-norme et de capacités olfactives exceptionnelles. « *En un mot, un excellent rapprocheur, parmi les tous meilleurs qui soient* », précise celui qui fut son propriétaire. Tant et si bien que ce dernier fit à l'époque congeler la semence du chien qui, à ce jour, est précieusement conservée à l'École Vétérinaire de Lyon. Grâce à cette méthode, Laurent Dubuc espère bientôt pouvoir faire reproduire le feu Tango.

J.C. Taillier



Bilan des Conseils d'Administration, des Commissions et des Groupes de travail

CONSEILS D'ADMINISTRATION

Réunion du 29 juillet 2021

- Présents : E. GUILLON, A. POIDEVIN, G. COMMEAU, R. DEPARDON, F. DIGOY, G. GUYOT, M. LETHENET, J. PELUS, L. PERROT, R. ROCHAY, JP. VOISIN et V. AUGAGNEUR.
- Excusé : G. BEAUCHAMP.

Principaux sujets abordés :

- Fauneinfra
- Vigifaune
- Cerema
- Suivi Loup/Lynx
- Affaires de Police de la chasse
- Validation des travaux des différents groupes de travail et commissions
- Nomination Commission Sécurité à la chasse
- Organisation FDC
- Demandes de subventions

Réunion du 28 septembre 2021

- Présents : E. GUILLON, A. POIDEVIN, G. BEAUCHAMP (en visio), G. COMMEAU, R. DEPARDON, F. DIGOY, G. GUYOT, M. LETHENET, J. PELUS, L. PERROT, JP. VOISIN et V. AUGAGNEUR + Délégué CSE.
- Excusé : R. DEPARDON et R. ROCHAY.

Principaux sujets abordés :

- Organisation des réunions de secteur
- Guide d'actions environnementales
- Proposition achat de terrain sur Mervans
- Affaire de Police de la chasse

Réunion du 23 novembre 2021

- Présents : E. GUILLON, A. POIDEVIN, G. BEAUCHAMP, G. COMMEAU, R. DEPARDON, F. DIGOY, G. GUYOT, M. LETHENET, J. PELUS, L. PERROT, JP. VOISIN et V. AUGAGNEUR + Délégué CSE.
- Excusé : R. ROCHAY.

Principaux sujets abordés :

- Présentation des comptes de l'exercice 2020/2021
- Délibération Règlement d'Intervention Biodiversité
- Règlement intérieur Commission Sécurité à la chasse

- Réorganisation des Pôles
- Validation des travaux des différents groupes de travail et commissions
- Dispositif de marquage sanglier
- Recrutement d'estimateurs
- Demande de subventions

- R. DECOUCHE (stagiaire), V. AUGAGNEUR et A. MORLET.
- Excusés : G. BEAUCHAMP, G. COMMEAU et M. LETHENET.

Principaux sujets abordés :

- Présentation par Romane DECOUCHE (stagiaire) des travaux sur le faisan réalisés dans d'autres Fédérations
- Ecocontribution dossier lièvre
- Sujets divers

GROUPE GRAND GIBIER

Réunion du 20 juillet 2021

- Présents : E. GUILLON, G. COMMEAU, R. DEPARDON, F. DIGOY, G. GUYOT, M. LETHENET, L. PERROT, JP. VOISIN, R. DECOUCHE (stagiaire), V. AUGAGNEUR et A. MORLET.

Principaux sujets abordés :

- Point sur les prélèvements grand gibier
- Point sur les dégâts
- Cartographie
- Contrôles de clôtures
- Situation des dégâts 2019/2020
- Indemnisations des dégâts - note nationale
- Sujets divers

Réunion du 29 juillet 2021

- Présents : E. GUILLON, R. DEPARDON, F. DIGOY, G. GUYOT, M. LETHENET, L. PERROT, R. ROCHAY, JP. VOISIN, R. DECOUCHE (stagiaire), V. AUGAGNEUR et A. MORLET.
- Excusé : G. BEAUCHAMP.

Principaux sujets abordés :

- Faisan commun : budget des Fédérations consultées et des territoires, budget petit gibier pour quelques territoires en 71
- Justification de la période complémentaire du blaireau

Réunion du 19 octobre 2021

(bureau élargi)

- Présents : E. GUILLON, G. BEAUCHAMP, R. DEPARDON, F. DIGOY, G. GUYOT, M. LETHENET, JP. VOISIN, V. AUGAGNEUR et S. CAMUS

Principaux sujets abordés :

- Réunions CLGG novembre/décembre
- Dépassements plans de gestion
- Friches Chalon Sud
- Friche d'Autun
- Situation dégâts de sangliers
- CDPENAF : dossier photovoltaïque
- Rencontre candidats estimateurs
- Sujets divers

Réunion du 2 novembre 2021

(bureau élargi)

- Présents : E. GUILLON, G. BEAUCHAMP (en visio), R. DEPARDON, F. DIGOY, M. LETHENET, JP. VOISIN, R. DECOUCHE (stagiaire), V. AUGAGNEUR et A. MORLET.
- Excusé : G. GUYOT et R. ROCHAY.

Principaux sujets abordés :

- Faisan commun
- Plan de gestion lièvre
- Réseau lièvre
- Rencontre estimateurs

COMMISSION COMMUNICATION

Réunion du 24 juin 2021

- Présents : E. GUILLON, R. DEPARDON, F. DIGOY, G. GUYOT, M. LETHENET, JP. VOISIN, P. GAULTIER, F. DESBOIS (stagiaire), V. AUGAGNEUR et R. GREMILLON.

Principaux sujets abordés :

- Bilan du stage en Communication de Fantine DESBOIS
- Intervention en établissement scolaire agricole
- Supplément Chasse avec le JSL
- Journal « Nos Chasses » d'août 2021
- Sujets prochaine newsletter
- Grande Fête Chasse et Campagne de Bresse sur Grosne
- Concours intercantonal de Saint Christophe en Brionnais
- Rencontre des Jeunes Agriculteurs
- Journée découverte de la forêt organisée par la commune de Prény
- Enquête FNC « Éducation à la nature - EKOLIEN »

Réunion du 20 juillet 2021

- Présents : E. GUILLON, G. COMMEAU, R. DEPARDON, F. DIGOY, G. GUYOT, M. LETHENET, JP. VOISIN, P. GAULTIER et V. AUGAGNEUR.

Principaux sujets abordés :

- Journal « Nos Chasses » du mois d'Août 2021
- La revue « La Chasse en Saône et Loire en 2020 »
- Un dimanche à la Chasse
- Concours intercantonal de Saint Christophe en Brionnais
- Journée découverte de la forêt organisée par la commune de Prény
- Fête régionale de l'agriculture « les terres de Jade » à Bourbon Lancy
- Supplément Chasse du JSL

Réunion du 23 novembre 2021

(bureau élargi)

- Présents : E. GUILLON, G. BEAUCHAMP, G. GUYOT, JP. VOISIN, P. GAULTIER, V. AUGAGNEUR et R. GREMILLON.

Principaux sujets abordés :

- Journal « Nos Chasses » du mois de mars 2022
- Protège permis
- Opération « J'aime la nature propre » en 2022
- Site internet
- Intervention en établissements agricoles



Les associations de chasse spécialisée s'adressent aux chasseurs de Saône-et-Loire

Association départementale des bécassiers (ADB)



D Gest



Notre association comme bien d'autres, freinée par la crise Covid, n'a pu concrétiser le programme de ses activités annuelles, à commencer par l'organisation du congrès annuel de BDF en Saône-et-Loire mais ceci reste bien sûr d'actualité pour l'avenir.

Tout en constatant, que, par toutes les études permettant le suivi de l'espèce, la bécasse se maintient comme une espèce aujourd'hui non menacée et donc bien « portante ».

ADB continue à apporter son étroit concours par sa participation aux récoltes de données sur l'espèce.

D'après les premiers signes de ce début de saison cynégétique recueillis auprès de nos adhérents,

les populations et effectifs observés semblent conforter cette situation. Les premiers mouvements migratoires furent au rendez-vous et conséquents dans de nombreuses régions.

Restons et soyons vigilants. Continuons à œuvrer pour ce remarquable gibier aussi futile que passionnant à chasser afin que les prélèvements restent raisonnables et contrôlés tout en exerçant une chasse libre et responsable sans contrainte majeure et inutile.

Pierre LANGLOIS

Tél. : 03 85 81 45 58

Mail : langloispierre@yahoo.fr

Association Départementale des Jeunes Chasseurs (ADJC)



L'Association départementale des jeunes chasseurs de Saône et Loire en sommeil pendant 10 ans fut reprise en 2019 par une équipe de six jeunes du département.

Cette nouvelle équipe a misé sur l'ouverture des territoires et la découverte des différents modes de chasse du département pour attirer et fédérer les jeunes chasseurs.

Le top départ fut donné lors d'une assemblée à la FDC 71 avec les différents acteurs du monde agricole, les présidents des associations cynégétiques du 71, la présidente et le directeur de la FDC 71 ainsi qu'une poignée de jeunes chasseurs motivés qui ont osé traverser le département pour assister à sa relance!

La première apparition du stand de l'ADJC71 a eu lieu le 4 août 2019 à la Fête de Bresse sur Grosne sur invitation de nos amis du Vautrait de Ragy. Ce fut pour nous un magnifique coup de pouce car sur cette journée nous avons rencontré une trentaine de jeunes qui ont adhéré à l'association. Le bureau s'est ensuite retrouvé pour organiser toutes les invitations chasses sous la forme « un jeune, un territoire » ; ce fut une réussite sur la saison 2019-2020.

Les activités se sont enchaînées, nous avons participé à la journée de la chasse dans le magasin Décathlon de Mâcon avec d'autres associations du département, des polos ont été faits pour les adhérents...

En mai 2020, l'association devait participer, suite à l'invitation de notre ami M. Bruno Michaud, à son traditionnel concours de meutes annuel au Domaine des Roquelins. Il avait réservé la journée du samedi pour des équipages de jeunes.

La suite, vous la connaissez...

La crise sanitaire du covid s'est installée, tous les concours ont été annulés.

En août 2020, nous avons quand même réussi à

se retrouver pour notre Assemblée Générale encore une fois grâce à Céline et Pierre du Vautrait de Ragy pour leur fête à Bresse sur Grosne mais malheureusement, nous n'avons eu que très peu de monde.

Nous avons gardé espoir de pouvoir continuer sur notre lancée avec les invitations des jeunes sur les territoires, nous avions prévu une journée partage pour les membres de l'association au Domaine des Roquelins (annulée pour faute d'inscriptions).

Le bureau avait pris la décision d'offrir l'adhésion 2020 aux jeunes qui avaient rejoint l'association en 2019.

La crise sanitaire ne nous permettait plus de faire profiter des journées chasse aux adhérents et nous avions de moins en moins de sollicitation de ces derniers.

Faire décoller une jeune association, ce n'est pas évidemment, mais ça l'est encore moins avec une pandémie mondiale.

Aujourd'hui nous sommes dans le doute, c'est pour cela que nous avons décidé avec les membres du bureau de suspendre les activités de l'association.

Nous attendons la fin de la crise sanitaire pour pouvoir décider de l'issue définitive de notre association, si les jeunes se montrent motivés et force de propositions pour que cette association résiste alors nous continuerons.

Si vous êtes jeunes chasseurs ou responsables de chasse et que vous souhaitez des informations sur l'ADJC71, voici nos coordonnées : e-mail : adjcsaoneetloire71@gmail.com - Facebook : Association départementale des jeunes chasseurs de Saône et Loire.

Etienne Théréau, Président ADJC 71

Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier



Ces deux dernières années ont été très compliquées, la difficulté d'organiser des réunions et des manifestations n'a pas œuvré pour la dynamique de nos associations.

Cependant, les choses évoluent, les décisions législatives nous conduisent à terme vers une généralisation prochaine des munitions sans plomb. L'ANCGG lance une enquête globale sur l'efficacité des munitions.

La charte de l'ANCGG prévoit expressément « d'utiliser à bon escient les armes et les munitions les plus adéquates ». Alors que se profile à moyenne échéance l'interdiction du

plomb dans les munitions destinées au grand gibier, nous avons décidé de mobiliser nos membres pour qu'ils apportent leur expérience au travers d'une grande enquête sur l'efficacité des munitions. La récolte des fiches se déroulera sur plusieurs saisons de chasse.

En plus de fournir des données statistiques descriptives sur les pratiques de chasse du grand gibier à grande échelle auprès des adhérents, cette nouvelle enquête aura les objectifs suivants :

- comparer l'efficacité des munitions sans plomb par rapport aux munitions au plomb pour chaque calibre ;
- identifier les munitions les plus adaptées en fonction du mode de chasse et du calibre pour aider les chasseurs à passer au sans plomb ;
- acquérir une expérience statistique sur les distances de fuite en fonction des différents paramètres : atteintes, calibres, munitions, circonstances du tir, etc...

L'ADCGG a également pour objectif de faire participer un maximum de chasseurs à des sessions de perfectionnement au tir. L'objectif est de se perfectionner au tir à différentes distances et se familiariser à la manipulation des armes en toute sécurité. Compte tenu des effets médiatiques lors d'un accident de chasse, il nous a paru évident

d'œuvrer dans ce sens. Nous avons trois référents sur le département qui ont été formés par l'ANCGG à Obernai (Sylvain SECRETANT, Patrick JAILLET et Stéphane SOTTY). Des dates seront proposées au cours de cette année pour des stages dans des stands de tir agréés.

Pour donner suite à l'accident de chasse survenu dans le Lot en décembre 2020, un collectif a fait circuler une pétition qui a obtenu plus de 100 000 signatures en vue de faire changer la loi. En conséquence le Sénat a nommé une commission composée de plusieurs sénateurs qui devront analyser la situation actuelle pour décider d'une évolution de la loi. Stéphane SOTTY a participé aux travaux de la commission sur ce sujet afin de défendre et exposer la position des chasseurs de grands gibiers.

Cette année, de nombreux sujets seront abordés et la participation des adhérents sera nécessaire pour relancer le dynamisme que nous souhaitons.

Stéphane SOTTY, Président de l'ADCGG 71

Tél. : 07 85 24 81 63

Mail : adcg71@yahoo.fr

Chassarc 71



L'association CHASSARC 71, un groupe de passionnés par la chasse à l'arc où vous pourrez partager vos expériences avec des archers expérimentés par le biais de journées de chasse sur ses territoires.

Jérôme Brisé
Mail : j.brise@orange.fr

Les associations de chasse spécialisée s'adressent aux chasseurs de Saône-et-Loire

Association Départementale des Équipages de Vénerie Sous Terre (ADEVST)



L'Association Départementale des Équipages de Vénerie Sous Terre de Saône et Loire a pour objectif de fédérer l'ensemble des équipages de vénerie sous terre du département et de transmettre l'éthique de la vénerie sous terre. L'association par le biais des équipages se met à la disposition du grand public pour la régulation du renard, du ragondin et du blaireau. Elle travaille également à la connaissance et l'analyse des prélèvements des espèces concernées par la chasse sous terre.

Pour les personnes désireuses d'inviter un équipage ou de pratiquer ce mode de chasse qui offre la possibilité de chasser sans arme, mais avec des chiens toute l'année, vous pouvez contacter le président de l'ADEVST 71.

Prochains RDV pour l'ADEVST 71:

- Participation à la consultation publique pour la période complémentaire du blaireau en 2022.
- Assemblée Générale ADEVST 71 le vendredi 1^{er} avril 2022 à 19h30 à LA CHAUX (71310).
- Manifestation à PARIS le samedi 5 mars pour la défense des chasses traditionnelles (à confirmer).
- Assemblée Générale AFEVST le samedi 7 mai à LA ROCHE POSAY (36).



Journée départementale inter équipages samedi 4 juin.

IMPORTANT:

Suite à la proposition conjointe de la Fédération Départementale des Chasseurs et de l'Association Départementale des Équipages de Vénerie Sous Terre, il sera obligatoire pour les équipages de vénerie sous terre de Saône et Loire de communiquer le nombre de blaireaux pris par commune, via l'espace adhérent de la Fédération Départementale des Chasseurs.

Lors de notre prochaine Assemblée Générale, Anthony MORLET technicien à la FDC 71, nous présentera une méthode pour suivre l'évolution des populations de blaireaux dans le département.

Tous les équipages pratiquant la vénerie sous terre du blaireau, seront sollicités pour participer à ce suivi.

Christophe DEBOWSKI, Président de l'ADEVST 71

Tél. : 06 31 89 31 03

Mail : debowski.christophe@orange.fr

Association des Piégeurs Agréés de Saône-et-Loire (APASL)



Bonjour à tous,

À la date du 5 janvier où je vous écris ces quelques lignes, je me permets de vous présenter mes meilleurs vœux. La constatation d'une année civile 2021 qui s'achève et qui n'a pas été épargnée par la crise causée par le Covid 19 reste d'actualité en ce début d'année 2022.

Des espoirs d'allègements des mesures sanitaires et des recrudescences de la crise Covid nous obligent de rester prudents mais d'envisager l'avenir avec sérénité.

L'activité de piégeage n'a pas été, contrairement à l'année précédente, trop impactée par des mesures restrictives. Une motivation reste intacte chez les habitués qui piègent activement tout au long de l'année ; les collectes de preuves de captures de juin en sont la preuve.

Merci à tous ceux qui s'impliquent à limiter la prédation et l'impact économique sur les différentes récoltes et élevages agricoles notamment sur les ESOD du groupe 2.

Une reconnaissance des institutions départementales et régionales a permis de redynamiser et encourager les piégeurs actifs, chasseurs et déterreurs qui participent à la régulation des espèces qui occasionnent des dégâts.

Une bonne initiative de la Fédération des Chasseurs de la Saône et Loire pour organiser la récolte et la redistribution des fonds.

J'espère que pour cette année 2022 nous pourrons faire notre assemblée générale comme prévu. La date retenue est le 9 avril 2022 ; elle se déroulera à la salle du Marais à BRANGES à partir de 9h00.

Je sais d'avance que certains adhérents vont reprocher ce lieu non central dans le département, mais trouver une salle adaptée et au tarif pratiqué n'est pas évident.

En raison de l'incertitude sanitaire et pour ne pas prendre le risque d'annuler le traiteur au dernier moment, contrairement aux années antérieures, l'Assemblée Générale ne sera pas suivie d'un repas mais d'un vin d'honneur.

Concernant la liste 2 des Espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) qui devait être redéfinie pour fin juin 2022 et validée début juillet pour trois ans ; cette liste est reconduite jusqu'à fin juin 2023.

Au cours du dernier trimestre de l'année 2021, des réunions de préparation avec la formation spécialisée ESOD de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage en présence des services de la DDT ont permis de dégrossir le travail préparatoire de recensement des données de dégâts constatés et reçus à la FDC 71.

Un gros travail fourni par tous et des remerciements aux éleveurs, agriculteurs, chasseurs, piégeurs et déterreurs qui ont fait remonter les fiches dégâts.

Remerciements appuyés aux différents services de la FDC 71 qui exploitent les données et constituent le power-point de présentation de l'importance des dégâts de chaque espèce constituant la liste 2 des ESOD.

Remerciements aux Responsables Agricoles qui sont nos relais avec les membres de leur profession et qui en assurent la communication. Un clin d'œil particulier à Pierre DUFOUR fidèle membre de la commission spécialisée ESOD.

Une formation piégeur est prévue en 2022. Pour les personnes qui veulent s'inscrire, voir le catalogue de formations sur le site de la FDC 71.

Les collectes de preuves de captures sont organisées voir le tableau dans ce journal pour les lieux et dates.

Gardons espoir que les jours vont revenir dans la normale des choses et je vous souhaite à tous de trouver les motivations nécessaires pour continuer à pratiquer votre activité de piégeage.

Bien cordialement.

Jean-Paul VOISIN, Président de l'APASL
Tél. : 06 73 09 80 99
Mail : jean-paulvoisin@orange.fr

Club National des Bécassiers



qui souvent voient la nature et ce qui s'y passe par « le petit bout de la lorgnette » ! Face à ces positions, le monde de la chasse se doit de rester soudé, au diable les querelles et autres interdictions de pratiquer sous prétexte de dérangement... Respectons la place de chacun sur les territoires ! Par ailleurs il est indispensable de récolter un maximum d'informations sur la Bécasse afin d'alimenter notre base de données, le CNB œuvre depuis de nombreuses années dans ce sens, alors n'hésitez pas à rejoindre le club, à participer aux actions menées en partenariat avec la FDC (récoltes d'ailes), l'avenir de la chasse se joue maintenant !

Restons présents sur le terrain durant l'intersaison... ».

P. AUZEIL, Délégué CNB 71 et Vice-président CNB BFC
Tél. : 06 18 79 08 90
Mail : pauzeil71@orange.fr

« La saison de chasse est aujourd'hui terminée, moins perturbée que la précédente par la pandémie, elle semble avoir donné satisfaction aux amateurs de chasse de la Bécasse.

Le point noir de cette saison restera cependant les attaques incessantes de nos détracteurs, anti chasse et autres défenseurs de la cause animale

Les associations de chasse spécialisée s'adressent aux chasseurs de Saône-et-Loire

Association de Recherche du Grand Gibier Blessé (ARGGB)



ÊTRE CONDUCTEUR DE CHIEN DE SANG

Hier, lors d'une recherche sur une biche dans une grande futaie, le chasseur qui m'accompagnait me dit, « tu devrais former un autre conducteur, ça te permettrait de souffler un peu et d'avoir plus de conducteurs dans notre région. »

Cette remarque m'a fait réfléchir, car régulièrement, après une belle recherche, réussie ou non par mon chien, certaines personnes se voient bien faire « ça » mais une fois arrivé en retraite.

Ces questions amènent beaucoup de réflexions :

- Toutes les recherches ne sont pas réussies, à cause de la blessure, suite à une météo défavorable, à cause du conducteur ou de son compagnon canin qui sont tout simplement mauvais ce jour-là.
- Les recherches se font assez rarement dans de grande futaie et sur terrain plat.
- La disponibilité du conducteur est indispensable, allez à la chasse ou en recherche est une question qui peut se poser pour un débutant.

Vous pouvez également suivre cette association sur le site internet : <http://arggbiledefrancebo.wixsite.com/arggb-idf-bourgogne>

L'investissement en temps et en argent est important (achat et entretien du chien, frais de déplacements, habillement du conducteur, etc.).

Il est vrai qu'à la retraite, la disponibilité est importante, mais il faut que la condition physique suive. Crapahuter derrière un sanglier, dans des reliefs difficiles et dans des végétations très fournies met à mal, aussi bien les vêtements que les articulations, mais fatigue également le chien. Le tireur, qui vous accompagne à la recherche, surtout s'il est en pleine forme, ne comprendra pas que le conducteur s'arrête car il est fatigué.

Il est très mauvais pour notre activité de ne pouvoir effectuer une recherche. Le chasseur ne comprendrait pas que nous laissions « son » gibier sans faire le nécessaire pour le retrouver. Tout appel doit avoir une réponse, donc il faut trouver un conducteur disponible.

La logique d'une association, c'est l'entraide. Un week-end vous n'aurez aucun appel et le suivant vous en aurez cinq. Il faut donc être prêt à répartir les interventions.

Par les temps qui courent, avec la pandémie et l'explosion des populations de sangliers, le chasseur devient un « régulateur » de sangliers. Malgré cet objectif de diminution de population, l'éthique de la chasse est de contrôler son tir et en cas de présence d'indices ou de doute, il convient d'appeler un conducteur agréé qui fera un contrôle de tir qui pourra déclencher une recherche.

Si vous souhaitez devenir conducteur agréé, dans la mesure du possible, rapprochez-vous d'un conducteur agréé pour partir en recherche avec lui et regarder.

Vous devrez suivre un stage d'initiation à la recherche au sang. Une fois le stage effectué, vous aurez à faire le choix du chien et l'éduquer avec l'aide d'un conducteur agréé. Votre chien devra passer l'épreuve de recherche au sang et la réussir. Vous devrez adhérer à une association reconnue comme l'ARGGB IdF/Bourgogne.

Régis LONGUET

Tél. : 06 43 49 77 71

Mail : arggb.idf.bourgogne@orange.fr



Union Nationale pour l'Utilisation de Chiens de Rouge



obligent - de vous rencontrer et d'échanger avec vous lors des différentes manifestations cynégétiques. Certains conducteurs atteints par le virus ont été contraints de suspendre leur activité.

À l'heure où ces lignes paraissent, le bilan de la saison n'a pas été finalisé. Nous reviendrons vers vous pour le détail dans « Nos chasses » d'août. La majorité des demandes d'intervention concernent le sanglier (76 %) alors qu'il se prélève plus de chevreuils que de sangliers en Saône-et-Loire.

Cependant les taux de réussite sont plus élevés pour les recherches concernant notre petit cervidé (35 %) contre 25 % pour Sus scrofa.

Les conducteurs de l'UNUCR acceptent volontiers les recherches sur chevreuils.

L'UNUCR 71, c'est aussi, grâce notamment à des partenariats signés avec la FDC 71:

- Une sensibilisation sur l'intérêt de la recherche au sang et des contrôles de tirs lors des formations des candidats au permis de chasser organisées par la FDC. Nombreux sujets sont abordés tels que l'amélioration de son tir pour être plus efficace et moins blesser, le comportement responsable à adopter avant, pendant et après son tir, la recherche des indices et leurs significations lors des contrôles de tir, la recherche au sang, le dressage des chiens de sang, etc..

Ce sont plus d'une centaine de candidats par an qui sont formés en plusieurs sessions.

- L'organisation d'une épreuve officielle de recherche au sang, généralement en juin, dans la forêt de la Ferté qui se déroule sous l'égide de deux juges de la Société Centrale Canine.

Des candidats venus de toute la France, se présentent à ces épreuves et tentent d'obtenir le précieux sésame qui leur permettra de devenir conducteur agréé.

Si les épreuves de recherche au sang 2021 se sont déroulées en « comité restreint », nous espérons que celles prévues le 11 juin 2022 se passeront sous

de meilleurs auspices, pour accueillir à nouveau le public intéressé par le travail des chiens de rouge sur piste artificielle.

Si les contraintes sanitaires le permettent, nous souhaiterions renouer avec les traditionnels moments de convivialité et d'échange (remise de prix, possibilité de prendre un repas ou une boisson, animation par les sonneurs de trompe).

• La participation à différents salons ayant pour thème la nature et/ou la chasse. Notre présence se matérialise par un stand avec animations vidéo et jeux concours portant sur la recherche au sang et son environnement, le contrôle de tir, la balistique, le gibier. Des prix sont remis aux meilleurs concurrents. Là encore, l'organisation de ces manifestations est tributaire de la réglementation sanitaire.

• L'aide aux chasseurs qui souhaitent devenir conducteur de chien de sang en les accompagnant dans les démarches officielles, en les conseillant dans le choix d'un chiot, en organisant des séances d'entraînement du chien et du maître par le biais du parrainage par un conducteur expérimenté. La FDC 71 quant à elle, participe financièrement au stage de formation obligatoire des futurs conducteurs.

Il est à noter que la **FDC 71 remplacera gratuitement le dispositif de marquage d'un gibier retrouvé par un conducteur agréé après au moins 400 m de pistage**. À cet effet, le conducteur signera un document qui sera complété et envoyé à la FDC par le chasseur.

L'avenir de la recherche au sang:

Lors d'un entretien mené par Pascal Décamp pour notre revue nationale « JUSQU'AU BOUT » (N° 63 automne 2021), le Président de la FNC admet : « bien que les choses évoluent, de trop nombreux chasseurs n'ont pas le réflexe de faire appel à ces passionnés bénévoles dont l'action quotidienne sert magnifiquement notre cause. »

Monsieur SCHRAEN poursuit en estimant qu'il est

nécessaire : « d'avoir une réflexion sur le fait que la recherche au sang doit devenir une pratique liée au tir d'un animal et que l'éthique n'est pas suffisamment priorisée dans l'action de chasse. »

Il pense qu'il faut redéfinir le cadre légal de l'action des membres de l'UNUCR pour simplifier au maximum le droit de recherche.

Il envisage également d'évoquer le statut fiscal des conducteurs de chiens de sang : « car le bénévolat finira par avoir ses limites et que le développement des effectifs passera sûrement par une reconnaissance publique de la nécessité systématique de la recherche au sang ».

En ce qui concerne la FDC 71, il est utile de préciser que la recherche au sang et les conditions de son exercice sont stipulées dans le S.D.G.C., fait assez exceptionnel qui mérite d'être souligné.

La recherche au sang partie intégrante de l'action de chasse et de son éthique:

La recherche au sang d'un gibier blessé ne constitue pas un acte de chasse en soi, mais elle fait partie intégrante de l'action de chasse et de son éthique.

Son développement contribuera à servir la chasse.

Plus que jamais, nous invitons ceux qui sont attirés par cette discipline cynotechnique exigeante mais passionnante à rejoindre notre équipe qui saura vous accueillir et vous épauler.

Daniel DIDIER, Délégué Départemental
Tél. : 06 65 65 35 42
Mail : danielpierre.didier@bbox.fr

La liste et les coordonnées des conducteurs de Saône-et-Loire et des départements limitrophes sont disponibles sur le site de la FDC 71 (rubrique « Associations cynégétiques départementales ») et sur notre site internet UNUCR 71 (<https://patrickjaillet4.wixsite.com/unucr71>)



L'UNUCR 71 comprend huit conducteurs de chiens de sang qui interviennent sur l'ensemble du département à la demande des chasseurs dans le but de retrouver le gibier blessé lors d'une action de chasse.

Ils peuvent également être sollicités, suite à une collision routière avec du grand gibier, dans le cadre des opérations menées par les lieutenants de louveterie, ou encore par les agents de l'O.F.B. pour des contrôles de tir.

Bilan de la saison en cours:

Cette année encore a été marquée par l'épidémie COVID 19 nous empêchant - mesures sanitaires

